

Un saut périlleux

ANALYSE

CHANTAL HÉBERT

Si Jean Charest avait été prêt à annoncer dès aujourd'hui à la faveur de sa visite à Sherbrooke sa décision quant à son avenir, il aurait fallu conclure qu'il reste dans l'arène fédérale ou qu'il est bien téméraire. L'autre scénario, celui qui le verrait quitter Ottawa pour Québec, nécessite des préparatifs dignes d'un saut périlleux.

Par exemple, si Jean Charest fait le saut, il n'y aura pas de course réelle à la succession de Daniel Johnson. Sa victoire sera acquise d'avance. Mais il faudra quand même choisir entre le scénario d'un couronnement comme celui qu'a notamment connu Lucien Bouchard ou celui d'un tour de piste pour la galerie. Pour l'heure, c'est la première option qui a le plus de chances d'être retenue. D'abord parce que les courses bidon réservent souvent de cruelles surprises aux meneurs de peloton. En refusant de se contenter de servir de faire-valoir à Kim Campbell en 1993, Jean Charest avait considérablement égratigné sa rivalité. Et puis, à la veille d'élections, les coffres du PLQ ne sont pas remplis au point de rendre les dépenses d'une course factice faciles à supporter.

Cela dit, si on peut concevoir que Jean Charest puisse en venir à une entente susceptible de décourager Pierre Paradis ou Lucienne Robillard de lui faire la lutte, il en va autrement d'une autre catégorie de candidats, ceux qui se cherchent une tribune plutôt qu'un bon rôle à Québec. Déjà, il s'en trouve pour encourager l'avocat Guy Bertrand à profiter de la succession de Daniel Johnson pour faire la promotion de ses vues.

Ensuite, parlant d'équipe, à Ottawa, Jean Charest est entouré de conseillers anglophones, plus nombreux d'ailleurs au Canada anglais qu'au Québec. D'emblée, l'entourage actuel du chef conservateur convient qu'il n'a pas sa place à Québec. Dans un tout premier temps, M. Charest peut s'approvisionner dans les rangs des anciens de l'entourage de Robert Bourassa, à commencer par son ancien bras droit, Jean-Claude Rivest, devenu sénateur conservateur. Mais le chef conservateur n'a pour autant que quelques éléments d'une équipe digne de ce nom.

Enfin, si le jour finit par venir où Jean Charest annonce qu'il est partant pour Québec, il ne lui suffira plus de raconter qu'il se plie à la volonté collective pour justifier sa démarche, surtout qu'une bonne partie des pressions viennent d'ailleurs que du Québec. M. Charest devra expliquer aux Québécois pourquoi il pense qu'il devrait être leur premier ministre. Contrairement à la triste mine qu'il affichait mardi, il devra manifester un minimum d'enthousiasme pour le poste. Après tout, au Québec, être désiré comme aspirant premier ministre n'est pas perçu comme une perte de galon, mais plutôt comme une marque de grande confiance.

Par la même occasion, M. Charest devra être en mesure de discourir sur les grands dossiers de l'heure au Québec, notamment la santé, un cheval de bataille tout désigné pour la prochaine campagne libérale, mais que le chef conservateur devra enfourcher avec précaution puisqu'il a déjà défendu la performance du gouvernement Bouchard en la matière.

Trouver son chemin dans les méandres du PLQ, dénicher des conseillers qui ont le physique de l'emploi d'un entourage de chef québécois, maîtriser des dossiers minés : tout cela ressemble à une bien grosse commande pour un homme qui, il y a dix jours, voyait son avenir tout tracé à Ottawa. Et pourtant, il n'y a que l'essentiel pour survivre. Car du moment où Jean Charest devient candidat au poste de Daniel Johnson, tout le monde va cesser de le comparer à Chrétien, Manning ou Duceppe pour le mesurer à une autre échelle : celle de Lucien Bouchard.



Roger Paquin



Gérard Asselin



Gilles Baril



Michel Bellehumeur

Des députés bloquistes cherchent à pirater des comtés péquistes

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Devant les sondages favorables au Parti québécois, avant la démission du chef libéral Daniel Johnson, une guerre fratricide s'est engagée dans certains comtés entre les députés péquistes et leurs collègues du Bloc québécois, attirés par la perspective d'une élection facile sur la scène provinciale.

Confirmant les frictions, le président du caucus du PQ, François Gendron, a souligné hier que dans plusieurs comtés péquistes, les élus bloquistes avaient des velléités de faire le saut à l'Assemblée nationale, contestant s'il le fallait les élus péquistes dans les assemblées de mise en nomination. Il n'est pas question toutefois d'identifier les cas. « Mais cette situation est contraire à l'éthique et contraire aux engagements pris. C'est un manquement à la parole donnée, entre des frères de cause », a lancé M. Gendron. Les cas sont si nombreux qu'il sent le besoin de soulever la question au prochain caucus péquiste, mardi.

Victime d'une de ces tentatives venues d'Ottawa, le député péquiste de Saguenay, Gabriel-Yvan Gagnon, abonde dans le même sens. « C'est la première fois que ça sort publiquement, mais je ne l'envierai pas sous le tapis. Le comportement (des bloquistes) est profondément divisif et M. Duceppe doit dissiper toute ambiguïté, cela n'a pas de bon sens. » En dépit de l'appel du

député Gagnon, M. Duceppe n'assistera pas à son lancement de campagne. Les employés politiques du Bloc qui décident de faire la lutte à des élus péquistes à une investiture devront prendre un congé sans solde, explique-t-on au Bloc québécois à Ottawa.

« Cela fait quatre ans qu'on est au bâton, qu'on défend des compressions, des décisions difficiles, ce n'est pas vrai qu'on va se faire tirer le tapis sous les pieds par les bloquistes juste avant les élections », a confié un député péquiste.

Devant les caucus péquiste et bloquiste réunis, à la fin janvier à Québec, les deux chefs, Lucien Bouchard et Gilles Duceppe, avaient clairement indiqué qu'il ne saurait être question pour les bloquistes de pirater les comtés où se trouve déjà un élu péquiste. On ravaillait de bien vieilles cicatrices. À son arrivée à Québec, c'était un secret de Polichinelle, Lucien Bouchard voulait amener quelques lieutenant à Québec. Il voulait ainsi donner le comté d'André Bouie-

rice, Sainte-Marie—Saint-Jacques, à son ami Gilles Duceppe, qui était simple député à l'époque. M. Bouchard était quant à lui en lice pour un poste à l'étranger. Les noms de l'Abitibi Pierre Brien et de Michel Bellehumeur de Berthier, aussi proches de M. Bouchard, circulaient déjà pour de futures candidatures péquistes. Mais ces visées avaient été mises de côté après que M. Bouchard eut tâté le pouls de son nouveau caucus.

Avec la réapparition de la tension, la mise au point de la fin janvier s'imposait. Certains députés péquistes, Gilles Baril dans Berthier et Roger Paquin dans Saint-Jean, avaient des échos dans leur région que leurs vis-à-vis bloquistes Michel Bellehumeur et Claude Bachand auraient bien aimé faire le saut à Québec.

Interrogés par La Presse à l'époque, les deux bloquistes avaient nié logner du côté du PQ. Pour un député souverainiste qui veut faire une longue carrière politique, la scène provinciale est bien plus alléchante. Le Bloc devra se saborder un jour. Seul fil à la patte, un élu fédéral doit avoir été élu au moins deux fois et avoir siégé au moins six ans aux Communes pour avoir droit à une pension, qu'il pourra toucher seulement à l'âge de la retraite. Pour tous les élus bloquistes des élections de 1996, cette échéance n'arrive qu'à l'automne 1999. Mais avec la pile de sondages qui, jusqu'à tout récemment, prédisaient un balayage péquiste, la ten-

sion de quitter Ottawa pour Québec a décuplé depuis quelques mois.

Duceppe pris à partie

La situation est devenue publique dans le comté de Saguenay, où un employé du député bloquiste Gérard Asselin, Michel Bérubé, a annoncé qu'il comptait contester le député péquiste élu en 1994, Gabriel-Yvan Gagnon. Cette tentative a soulevé un courant de solidarité chez les élus péquistes. Ils devraient être plus d'une dizaine à se rendre à son lancement de campagne, en signe d'appui.

Dans une lettre vitriolique au chef bloquiste Gilles Duceppe, dont La Presse a obtenu copie, M. Gagnon a souligné le 9 mars que le député Asselin ne respecte pas les engagements pris quand il cautionne la candidature de son employé. « Si vous n'autorisez pas ce comportement, vous devez vous en dissocier formellement publiquement », affirmait le péquiste. M. Gagnon, dans sa missive, exhortait le chef bloquiste à « dissiper toute ambiguïté de façon correcte et remédialrice » en venant personnellement au lancement de sa campagne dans le comté de Saguenay.

« Je lui ai exprimé verbalement mon désaccord », précisait hier M. Gagnon pour qui il s'agit clairement d'un « bris, d'une rupture » du lien de confiance qui doit exister entre les deux partis souverainistes.

Le ministre du Revenu a accès aux dossiers fiscaux de tous les députés « délinquants »

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Sur simple demande, le ministre du Revenu du Québec peut en tout temps obtenir l'identité de tous les parlementaires, à Ottawa comme à Québec, qui connaissent des démêlés avec le fisc et avoir accès aux détails de leur dossier. Cette pratique, qui comporte un potentiel explosif de conflit d'intérêts, a cours depuis pas moins de 30 ans au Revenu.

La semaine dernière, le procureur de la Commission d'accès à l'information, qui tient des audiences sur le présumé coulage d'information au bureau du premier ministre, a déposé un petit tableau manuscrit, où les fonctionnaires du Revenu avaient synthétisé, à l'intention du ministre, le nombre de députés considérés « délinquants » par le fisc québécois.

Or hier, les audiences de la commission ont permis d'apprendre que le ministre, s'il le désire, peut être tenu informé de l'identité de tous les parlementaires fautifs. Résultat : un ministre péquiste, par exemple, peut connaître sur le bout de ses doigts la situation de ses vis-à-vis de l'opposition libérale. Des informations qui peuvent se révéler pour le moins précieuses, dans l'arène politique, lorsqu'arrive par exemple le moment d'une campagne électorale.

C'est un fonctionnaire du Revenu à la retraite depuis 1996, Alain Dompierre, qui est venu révéler l'existence de cette pratique, qui dure depuis son entrée au ministère, au début des années 70. L'état de situation fourni au ministre sous forme de tableau, a-t-il expliqué, contenait, si le ministre le voulait, d'autres informations bien précises. « On savait que tel député était délinquant depuis tant de temps », a-t-il expliqué.

M. Dompierre, qui a travaillé



L'ex-ministre du Revenu, Roger Bertrand, qui témoignait hier devant la Commission d'accès à l'information, a affirmé qu'au moment où il était détenteur du portefeuille, aucun nom de député aux prises avec le fisc ne lui a été communiqué.

sous 17 ministres du Revenu différents, précise que certains d'entre eux étaient plus curieux que d'autres. « Ils avaient tous leurs us et coutumes. Certains voulaient sa-

voir et c'est leur droit », résume-t-il. Mais pourquoi certains ministres tenaient-ils à être informés de ce genre de détails ? Difficile à dire, puisque, selon M. Dompierre, l'im-

mense majorité des cas litigieux impliquant des parlementaires peuvent se régler au niveau des fonctionnaires.

« Je dirais que 99,9 % des cas se règlent par contact direct avec les fonctionnaires, comme le reste des contribuables ». À moins que le ministre ne le demande, M. Dompierre tendait donc à régler lui-même les dossiers. « Pour le ministre, ça peut être très délicat. C'est l'embarquer dans l'eau chaude », commente-t-il.

L'ex-ministre du Revenu, Roger Bertrand, qui témoignait en après-midi, a affirmé qu'au moment où il était détenteur du portefeuille, aucun nom de député aux prises avec le fisc ne lui a été communiqué. « J'aurais refusé qu'on me donne cette information. C'est inadéquat, inacceptable », juge-t-il.

Mais, du même souffle, il défend la procédure. « Il pouvait effectivement arriver qu'un dossier de député, comme d'autres personnalités, soit porté à l'attention du ministre étant donné l'impact public que peuvent avoir certaines procédures. D'une certaine façon, ça peut se justifier », dit-il. « Il y a des symbioses entre une administration et un ministère qu'on ne peut pas couper. »

Et le dossier fiscal complet du député bloquiste Ghislain Lebel, à l'origine de l'enquête de la GAI, s'est bel et bien retrouvé, lui, au bureau de M. Bertrand. Pierre-Sarto Blanchard, qui était employé du bureau du sous-ministre à l'époque de M. Bertrand, a d'ailleurs mentionné, dans son témoignage de mercredi, que le petit tableau-synthèse des parlementaires fautifs lui avait été remis avec une liste ratée, d'où on pouvait facilement déduire l'identité des parlementaires considérés « délinquants » par le fisc. Une liste qu'il aurait détruite, affirme-t-il, parce qu'elle contenait « trop d'informations ».

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Prix du livre: élitisme et pensée magique

À quelques jours de la publication de sa politique de la lecture, la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, fait l'objet d'intenses pressions du milieu pour instaurer un contrôle des prix du livre.

Le monde du livre, déjà fragile, n'échappe pas aux grands courants de mondialisation. Il subit maintenant la concurrence des grandes surfaces, comme les Club Price qui, grâce à leur pouvoir d'achat et à leur politique de rabais, réduisent les prix sur les ouvrages à succès. Les libraires, menacés, ont réclamé une protection accrue en se mobilisant, dans un accès de pensée magique, derrière l'étendard du prix unique, qui équivaut à interdire les rabais.



Alain Dubuc

Au premier abord, voilà un dossier où la ministre devra trancher, ce qui n'est pas facile, entre les intérêts des libraires et ceux des lecteurs. Mais ce débat soulève une question beaucoup plus fondamentale. Quel doit être le rôle de la ministre de la Culture : favoriser les artisans du milieu, ou servir l'ensemble de la population ?

L'inquiétude des libraires est fondée. La concurrence exercée par les grandes surfaces, sans être déloyale, est inégale. Ces temples de la consommation, en offrant à rabais les titres les plus populaires écrèment le marché.

Les vrais libraires ne peuvent pas suivre, parce que leur raison d'être les oblige à garder en stock un grand nombre de titres, moins populaires, qui augmentent leurs coûts et limitent leur marge de manoeuvre. Ils doivent aussi faire appel à un personnel spécialisé. Cette concurrence appauvrit les libraires et, à la limite, peut pousser certains d'entre eux à la fermeture, ce qui constituera une perte, surtout en région, où les librairies jouent un rôle essentiel de pôle de diffusion de la culture.

Pour se sortir de l'impasse, ce monde, déjà très protégé, a exigé encore plus de protection. Au printemps dernier, lors du Forum sur l'industrie du livre, on crut trouver la formule magique avec le concept de prix unique. Inspirée du modèle français, cette mesure interdit de s'écarter de façon sensible du prix fixé par les éditeurs. Une mission en Europe organisée par le ministère a cependant tempéré les ardeurs en découvrant que le prix unique ne réussit pas à réduire la progression des grandes surfaces en France, parce que celles-ci disposent d'un autre avantage sur les petites librairies. Leur pouvoir d'achat considérable leur permet d'obtenir des éditeurs de meilleurs prix de gros. C'est ce qui amène maintenant le milieu à préférer un bouquet de mesures de contrôle, notamment une limitation des remises que les éditeurs peuvent consentir aux détaillants.

Peu importe la solution retenue, le principe sera le même : on aidera les libraires en interdisant les rabais dans les grandes surfaces. Et même si l'on ne peut rester insensible au sort des libraires, leur approche est foncièrement inacceptable parce qu'elle bafoue des principes fondamentaux.

Le premier principe est économique. Même si les livres ne sont pas des conserves de petit pois, ils n'échapperont pas aux réalités économiques : plus ils seront chers, moins les gens en achèteront. Dans une société où les gens lisent peu, et où la survie linguistique est un enjeu central, toute mesure qui peut avoir comme effet de rendre le livre moins attrayant et moins accessible est un non-sens.

Le deuxième principe est politique. Si le milieu du livre est à ce point corporatiste qu'il a pu, sans sourciller, réclamer une mesure qui pénalise les citoyens, c'est qu'il baigne dans un monde politique pourri par le clientélisme. C'est curieusement dans deux ministères, celui de la Culture et de l'Agriculture, que s'exprime de façon la plus crue cette tradition selon laquelle le mandat implicite du ministre n'est pas de servir les citoyens, mais de servir le petit monde sur lequel il règne.

À la Culture, cela a donné naissance à des pratiques incestueuses où le succès du ministre se mesure à sa popularité dans le milieu culturel et donc aux faveurs qui lui ont été distribuées. Dans cette logique, il est parfaitement normal que Mme Beaudoin cède au lobby du livre. Mais il est temps de briser cette tradition et de se rappeler qu'un ministre, membre d'un gouvernement, est élu par le peuple et doit défendre les intérêts de l'ensemble de la population.

Le troisième principe est de nature éthique. En favorisant les librairies au détriment des grandes surfaces, on favorise aussi les clientèles des librairies, qui jouiront de la diversité et de la qualité qu'ils y cherchent, au détriment de la horde de consommateurs qui achètent leur Goncourt en même temps que leurs céréales. Fondamentalement, on demande à M. ou Mme Tout-le-monde de payer plus cher pour que les élites culturelles soient mieux servies. Sans sombrer dans le populisme primaire, il y a là un transfert de ressources tout à fait inacceptable.

Non seulement la chose est-elle immorale, elle est incohérente, car elle défavorise ceux qui ont le plus besoin d'être encouragés à la lecture. L'arrivée des livres dans les Club Price ou les pharmacies est aussi une forme de démocratisation de la culture qu'il faut saluer et encourager, pas seulement pour les prix, mais aussi pour l'accessibilité : pour un grand nombre de gens que l'on veut amener à la lecture, le monde clos des librairies constitue une barrière infranchissable.

Voilà pourquoi Mme Beaudoin doit être extrêmement prudente dans sa façon d'aider les libraires. Elle peut subventionner leur fonction sociale, elle peut les aider à se regrouper, à gérer d'une façon moderne et à se préparer à un monde qui sera bousculé par les changements technologiques. Mais favoriser les libraires en augmentant le prix des livres, ce qui aurait pour effet de rendre le livre encore plus inaccessible pour les citoyens, serait un crime contre la culture.

Un astéroïde pourrait entrer en collision avec la Terre
Le dangereux corps céleste se trouvera à moins de 40 000 kilomètres de notre planète en 2028



DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

À qui donc la SCHL veut-elle faire plaisir ?

■ A qui la Société d'hypothèque et de logement veut-elle faire plaisir ? C'est la question que nous nous posons devant l'entêtement de la SCHL à vouloir démolir les 64 bâtiments de « Benny Farm ».

Tout le monde sait que la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) est une société de la Couronne, c'est-à-dire qu'elle administre des fonds qui sont propriété de l'État, i.e. notre argent à tous. C'est elle qui a construit pour les vétérans, après la dernière guerre, deux ensembles de résidences : l'un dans le quartier Villieray et l'autre à Notre-Dame-de-Grâce. Ce dernier est même considéré comme le mieux réussi de ces ensembles au Canada.

En 1982, la conjoncture économique étant ce qu'elle est, la SCHL vend le premier ensemble aux personnes qui l'habitaient. C'est aujourd'hui une coopérative connue sous le nom de Terrasses Villieray dont les habitants se disent heureux et contents.

Mais à NDG, l'histoire est tout autre. Depuis 1991, la SCHL refuse de louer les logements devenus vacants par le départ des vétérans. Sur les 384 logements répartis en 64 bâtiments, il en reste aujourd'hui 191 qui sont loués à 350 \$ par mois environ. À ce jour, ce « déficit » volontairement fixé par la SCHL s'élève à combien de millions ? Des agents d'immeuble l'évaluent à 3 millions ! Sans parler de la privation imposée aux citoyens du quartier en recherche de logement à prix modique. Au recensement de 1991, 1 950 ménages de NDG consacraient plus de la moitié de leur revenu au logement.

Mais il y a pire. La SCHL vient d'obtenir de la Ville de Montréal la permission de démolir ces 64 bâtiments dont la valeur sur le marché serait de 8 millions ! La vente du terrain ainsi dégarni des intérêts privés rapporterait 5 millions... Une perte de 3 millions et combien de dégâts.

Ce faisant, la SCHL devra fournir 191 nouveaux appartements aux vétérans actuellement habitant l'ensemble Benny Farm. Mais ses dépenses (d'après des calculs sérieux basés sur

un prix de vente de 10 \$ du pied carré) dépasseraient les bénéfices par 3 325 000 \$.

Près de dix millions de perdus et que dire des tensions accumulées dans la vie des vétérans depuis huit ans que cette menace de relogement pèse sur leur tête... Lorsqu'on a vécu trente ans dans un décor harmonieux, le bouleversement créé par ces démolitions éventuelles et le dépaysement d'un nouvel habitat où il faut tout approvisionner constitue un stress difficile à supporter. Les vétérans qu'on a déménagés le disent.

Les citoyens du quartier ont présenté des pétitions, des experts sont venus confirmer la valeur de ces bâtiments, divers projets d'aménagement de Benny Farm ont été présentés, mais nos administrateurs ne veulent rien entendre.

À quoi riment ces millions perdus, ces vies bouleversées, ces énergies dépensées ? Cet immense chantier que veut créer la SCHL, à nos frais, risque de rester sans issue ! On parle de 120 acres de terrains actuellement abandonnés après démolition à Montréal.

Mais à qui donc la SCHL veut-elle faire plaisir ?

Pierrette BÉLANGER
et Axel HARVEY

Des félicitations

M. Michel Girard,

■ C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance, au cours du dernier mois, de la série de fascicules sur les finances personnelles que vous avez publié dans *La Presse*.

C'est aussi avec plaisir que j'ai lu en page deux du numéro du 25 février une mention bien en évidence au sujet des cautionnements exigés par l'Office de la protection du consommateur.

La situation des finances personnelles constitue un enjeu spécifiquement visé dans le cadre du travail que nous cherchons à accomplir à l'Office. S'il vient rejoindre une préoccupation plus traditionnelle chez nous, celle de l'endettement, l'actuel rythme dans l'évolution des produits et des services financiers ajoute une dimension nouvelle à la problématique plus large

des questions d'argent. Or ces questions, vous les abordez avec une maîtrise qui n'a d'égale que la facilité avec laquelle vous réussissez à les vulgariser.

Compte tenu du mandat de l'Office de la protection du consommateur et au nom de tous ceux et celles qui y travaillent, je vous félicite tant pour vos chroniques en général que pour cette série de fascicules en particulier. Je profite également de l'occasion pour vous souligner notre ouverture et notre disponibilité si nous pouvons contribuer, de quelque façon que ce soit, à l'atteinte d'objectifs qui m'apparaissent très similaires.

Nicole FONTAINE
Office de la protection
du consommateur

Un aspect qui est demeuré vague

■ Je me rapporte à l'article très intéressant de madame Marie-Éva de Villers (*La Presse*, 3 mars) au sujet de l'accentuation des majuscules ; la compilation des faits est excellente et instructive.

Seul l'aspect mécanique du problème reste un peu vague. Pour ce qui est des dactylographes, seule la demande en a empêché la disponibilité. J'oublie où et quand mais je me souviens d'en avoir déjà touché un qui permettait l'accentuation des majuscules. C'est évidemment l'acceptation par les puristes des difficultés pratiques des imprimeurs d'y accéder qui a amené cette supposée règle.

Vu le fait que les caractères de basses cases (minuscules) utilisent fréquemment l'interligne et que les systèmes mécaniques du passé n'en permettaient pas le double accès pratiquement, l'usage fut donc d'en exclure les majuscules. Seule une intervention manuelle aurait permis cet accès, ce qui se faisait quelquefois dans des ouvrages de luxe.

Présentement, la typographie électronique fait fi de ce problème et permet le double accès. L'accentuation des majuscules devient donc une possibilité pratique et désirable, comme madame de Villers l'argue si bien.

Fernand A. LECLAIRE
Montréal

Concours éditorial La Presse-Journée mondiale du livre

La Presse s'associe à la Journée mondiale du livre pour inviter les élèves de troisième, quatrième et cinquième secondaire de la région de Montréal à participer à un concours éditorial. Il suffit de répondre, dans un texte d'opinion, à la question suivante : « Selon vous, publiera-t-on encore des livres dans cent ans ? Oui ou non ? »

Les gagnants des deux catégories, (oui et non), verront leur texte publié dans la page Opinions de *La Presse*, le jeudi 23 avril, Journée mondiale du livre. Les auteurs des textes primés recevront en outre un certificat cadeau de 250 \$ des mains d'Alain Dubuc, éditorialiste en chef de *La Presse*, lors de la grande soirée de clôture de la Journée mondiale du livre, en présence de son porte-parole officiel, Daniel Lemire. Voici les règlements du concours.

□ **Durée du concours :** Le concours se termine le 31 mars 1998.

□ **Conditions de participation :** Tous les élèves de troisième, quatrième et cinquième secondaire des écoles des régions administratives de Montréal, Montérégie, Laval, Laurentides et Lanaudière sont admissibles, en autant que leurs textes aient été sélectionnés et acheminés par leur école.

□ **Méthode d'attribution des prix :** Les élèves sont invités par leur professeur à produire un texte d'opinion de 500 à 700 mots en réponse à la question suivante : Selon vous, publiera-t-on encore des livres dans 100 ans ?

Les écoles sélectionnent six textes, les font parvenir à l'Association des éditeurs de livres au plus tard le 31 mars. L'ANEL retient dix textes (cinq oui et cinq non). Ces textes sont remis à l'équipe éditoriale de *La Presse*.

le 16 avril. Celle-ci choisit les deux textes gagnants. Les deux textes sont publiés dans la page B3 de *La Presse* du 23 avril. De plus, un certificat-cadeau d'une valeur de 250 \$ est remis à chacun des gagnants par Alain Dubuc, lors de la soirée de clôture de la Journée mondiale du livre, à la Bibliothèque nationale, le 23 avril. La page éditoriale laminée est également remise aux gagnants. Les textes doivent avoir entre 500 et 700 mots. Ils doivent être rédigés en français et être dactylographiés à double interligne. Le nom de l'élève et de son école, ainsi que son niveau scolaire, doivent être indiqués.

Les textes doivent parvenir au plus tard le 31 mars 1998 à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) au 2514 boulevard Rosemont, Montréal, Québec, H1Y 1K4 ou télécopier au (514) 273-9657.

Pour informations : Nathalie Pa-

Opinions

L'effet Charest

Le scénario des élections de 1985 guette maintenant le Parti québécois

PIERRE DROUILLY

L'auteur enseigne au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal.

Le sondage SOM-La Presse rendu public le 7 mars est instructif à plus d'un égard. En tout premier lieu, ce sondage mené du 2 au 5 mars, soit immédiatement après l'annonce du départ de Daniel Johnson, confirme les résultats d'un sondage Angus Reid-Radio-Canada, mené du 23 février au 1^{er} mars, et dont les résultats sont reproduits dans La Presse du 4 mars : avec Jean Charest à sa tête, le Parti libéral devancerait le Parti québécois par une marge égale ou supérieure à 10 %, ce qui lui assurerait la victoire.

Par ailleurs, le sondage SOM-La Presse révèle que 41,6 % des répondants voteraient OUI à la question référendaire de 1995, 52,6 % voteraient NON et 5,8 % sont discrets (indécis, refus de répondre, etc.) : avec une pondération réaliste de ces répondants discrets (un quart au OUI et trois quarts au NON), cela pourrait annoncer une victoire du NON par 57 % contre 43 % au OUI dans un référendum avec la même question qu'en 1995.

En second lieu, le sondage SOM-La Presse a testé les intentions de vote des électeurs sous l'hypothèse que le Parti libéral soit dirigé par Lisa Frulla, par Pierre Pettigrew ou par Pierre Paradis (les résultats bruts sont reproduits au tableau 1). Comme les résultats complets, comprenant les répondants discrets, sont disponibles dans ce sondage, on peut leur appliquer des répartitions plus fines des répondants discrets aux divers partis que la simple répartition proportionnelle. Nous proposons d'appliquer une pondération réaliste de ces répondants discrets, soit le tiers au Parti québécois, la moitié au Parti libéral et le sixième à l'Action démocratique. On obtient alors les résultats présentés dans le tableau 2.

Ce tableau nous montre que, quel que soit son chef, de Lisa Frulla, Pierre Pettigrew ou Pierre Paradis, le Parti libéral se retrouve pratiquement à égalité avec le Parti québécois à 42 % environ, l'Action démocratique récoltant environ 14 % des intentions de vote et les autres partis 2 % seulement.

Or trois sondages avaient été rendus publics en janvier et février derniers : un sondage Léger & Léger, mené du 20 au 22 janvier (Le Journal de Montréal, 24 février), une autre sondage Léger & Léger mené du 12 au 17 février (Le Journal de Montréal, 21 février) et un sondage CROP mené du 12 au 19 février (La Presse, 22 février) : ces trois sondages, qui toutefois ne fournissaient pas le nombre de répondants discrets, créditaient le Parti québécois de 49 % ou plus des intentions

de vote et le Parti libéral de 42 % ou moins, et annonçaient donc un véritable balayage péquiste advenant des élections tôt ce printemps.

C'est d'ailleurs sur la base de ce type d'information que le gouvernement Bouchard semblait fortement tenté, depuis quelques semaines, par des élections printanières. Évidemment, cette remontée spectaculaire des intentions de vote au Parti québécois était vraisemblablement la conséquence directe de la tempête de pluie verglaçante et de la bonne gestion de crise faite par Lucien Bouchard. Le dernier sondage SOM-La Presse nous montre toutefois que le surplus d'intentions de vote au Parti québécois a maintenant fondu comme verglas au soleil, et que Daniel Johnson parti, on se retrouve dans la même situation qu'à la fin de l'année 1997 concernant les intentions de vote, sauf, bien entendu, si Jean Charest devient chef du Parti libéral.

Car, dans cette dernière hypothèse, on note une baisse d'environ 4 % pour le Parti québécois ainsi que pour l'Action démocratique, et une hausse corrélative d'environ 8 % pour le Parti libéral, qui se retrouve alors plus de 10 % en avant du Parti québécois. Avec un telle avance, le Parti libéral s'assurerait 80 députés, comme le montre la projection de ce sondage sur la carte électorale présentée dans le tableau 3. Par contre, comme le révèle aussi les autres projections, avec tout autre chef à sa tête, le Parti libéral, même à égalité avec le Parti québécois, se retrouverait avec 50 députés ou moins, ceci étant la conséquence de la polarisation linguistique du vote et de notre mode de scrutin.

La situation est donc claire : avec Jean Charest, la victoire semble acquise au Parti libéral, sans Jean Charest la victoire semble acquise au Parti québécois. Mais comment expliquer cette remontée spectaculaire que connaîtrait le Parti libéral dirigé par Jean Charest ? La plupart des commentateurs y voient l'aura magique d'un homme politique dont on vante, ou craint, le « charisme ». Or le « charisme » nous semble un concept politique assez nébuleux qui fournit une explication un peu courte : en effet, un homme politique est-il populaire parce qu'il a du charisme, ou dit-on de lui qu'il a du charisme parce qu'il est populaire ? Nous voici ramenés au dilemme de la poule et de l'oeuf ! Nous préférons, pour notre part, tenter d'expliquer le politique par le politique.

L'électorat québécois, comme tout électorat dans une société démocratique, n'est pas constitué d'une masse homogène d'électeurs choisissant en toute rationalité entre divers hommes politiques, entre divers partis, entre diverses options. Il est structuré, et stratifié. Par leurs caractéristiques sociales d'abord, telles que le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, la langue maternelle, les professions, les reve-

nus, etc., les individus se situent dans divers contextes de vie qui déterminent en partie leur perception des enjeux politiques, et donc leurs choix. L'expérience montre cependant que ces caractéristiques socio-démographiques permettent de moins en moins d'expliquer les attitudes politiques.

Mais les électeurs se répartissent aussi dans différentes cultures politiques, qui se traduisent par l'existence de blocs électoraux cohérents, ce qu'on appelle parfois le « vote partisan ». On peut ainsi constater qu'au Québec il existe un bloc fédéraliste (environ 35-40 % de l'électorat) qui comprend notamment l'électorat non-francophone et le quart de l'électorat francophone, face à un bloc souverainiste (environ 30-35 % de l'électorat), presque exclusivement francophone, mais représentant environ 40 % de ceux-ci. Les électeurs appartenant à ces deux blocs sont déterminés, leurs choix sont stables et en pratique fixés quels que soient les chefs politiques, les conjonctures, les enjeux électoraux. Ils constituent actuellement en quelque sorte le plancher du vote des partis libéral et québécois.

Entre ces deux blocs, on retrouve les électeurs centristes (entre 20 % et 30 % de l'électorat) : ce sont eux qui sont l'enjeu des campagnes électorales et qui font et défont les gouvernements. Or ces électeurs centristes se caractérisent, entre autres, par un plus faible intérêt pour les questions politiques, par un plus faible niveau d'information, par la plus grande importance qu'ils accordent aux éléments non politiques de la vie politique (plus grand attrait pour la personnalité des hommes politiques par exemple, quand ce n'est pas une plus grande vulnérabilité aux discours démagogiques), par une perception plus pragmatique et plus fonctionnelle de la vie sociale, qui les amène à avoir des comportements politiques plus erratiques et plus changeants. Certains analystes disent de ces électeurs centristes qu'ils sont incohérents, imprévisibles, « indécis », « mous », etc. Mais ils ont en fait leurs logiques propres, même si celles-ci peuvent superficiellement apparaître incohérentes et inconsistantes par rapport à la froide logique des électeurs les plus structurés et les plus idéologiques.

Ce sont ces électeurs centristes qui basculent d'un pôle à l'autre de l'échiquier politique au gré des conjonctures, et qui d'un sondage à l'autre peuvent donner l'impression que l'électorat est incohérent. C'est ainsi qu'en l'espace de deux mois, s'était dégagée une majorité pour le Parti québécois en janvier (effet verglas) et maintenant en mars une majorité pour le Parti libéral (effet Charest). Ou encore qu'une majorité des deux tiers des répondants dans une enquête, en octobre 1997, se disaient prêts à voter OUI dans un référendum québécois sur le droit à l'autodétermination du Québec, mais qu'une autre majorité des deux tiers des répondants, dans une autre enquête faite en décembre 1997, se disaient prêts à voter OUI dans un référendum fédéral sur la déclaration de Calgary.

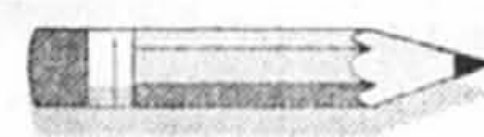
Toutes les enquêtes réalisées, de-



Pierre Drouilly

SONDAGE

SOM La Presse



1) Intentions de vote (chiffres bruts)

Parti libéral dirigé par...

	PQ	PLQ	ADQ	AUTRES	DISCRETS
Jean Charest	33,7	44,6	8,1	1,8	11,7
Lisa Frulla	36,5	34,0	11,5	2,5	15,5
Pierre Pettigrew	37,5	31,2	12,1	2,1	17,1
Pierre Paradis	37,2	33,6	11,0	1,7	16,5

2) Intentions de vote (pondération réaliste)

Parti libéral dirigé par...

	PQ	PLQ	ADQ	AUTRES
Jean Charest	37,6	50,5	10,1	1,8
Lisa Frulla	41,6	41,8	14,1	2,5
Pierre Pettigrew	43,2	39,8	14,9	2,1
Pierre Paradis	42,7	41,9	13,7	1,7

3) Nombre de députés élus (projection)

Parti libéral dirigé par...

	PQ	PLQ	ADQ	AUTRES
Jean Charest	44	80	1	---
Lisa Frulla	76	48	1	---
Pierre Pettigrew	83	41	1	---
Pierre Paradis	74	50	1	---

Infographie La Presse

puis quelques années, ont montré que l'option qui recueille le plus facilement l'assentiment très majoritaire des Québécois est un renouveau du fédéralisme canadien qui donnerait un statut particulier au Québec. Après plus de trente ans d'échecs de réforme du fédéralisme, cette option peut paraître irréaliste tout autant aux fédéralistes durs qu'aux souverainistes conséquents, et qu'aux observateurs de la scène politique : néanmoins, elle traduit encore le désir profond d'une grande majorité de nos concitoyens.

Or Jean Charest nous a prouvé, au cours de la campagne électorale fédérale de 1997 en particulier, à quel point il peut être le messager de cette utopie, et le porteur efficace de ce discours sur un Québec fort dans un Canada uni ! Cela ne se concrétisa pas au cours des dernières élections fédérales par un vote majoritaire au Québec, car il faisait alors face simultanément à deux partis qui incarnaient les deux pôles extrêmes, le fédéralisme rigide avec le Parti libéral du Canada et le souverainisme cohérent avec le Bloc québécois.

Mais si Jean Charest investit le Parti libéral du Québec, et en devient le chef, toute la dynamique politique change alors. Bien entendu, s'il devenait en même temps l'otage des ayatollahs fédéralistes d'Ottawa, les sondages lui réserveraient alors le même sort qu'à Daniel Johnson. Par contre, s'il se présentait comme le réformateur du Parti libéral, renouant avec son aile plus nationaliste, il bénéficierait quand même, pour des raisons partielles, de son aile la plus fédéra-

liste, mais pourrait ratisser large dans le centre de l'électorat, s'attaquant ainsi aux couches les plus friables de l'électorat péquiste. C'est ce que nous montrant aujourd'hui les sondages.

Dans cette vaste et possible opération politique de renouveau du Parti libéral, Jean Charest posséderait à l'évidence des atouts majeurs : un discours multiforme et malléable à souhait, une habileté politique évidente, des qualités personnelles indéniables, l'avantage de son âge qui en fait le représentant d'une nouvelle génération d'hommes politiques prête à prendre la relève, etc. Il ne lui resterait alors qu'à ramener dans ce Parti libéral renouvelé, au moins dans son image, les brebis égarées de l'Action démocratique et en tout premier lieu Mario Dumont, qu'il pourrait convier à apporter du sang neuf et à reprendre à l'intérieur du parti ce qu'il a été obligé de faire à l'extérieur.

La possibilité de disparition de l'Action démocratique, dont l'électorat irait pour un tiers au Parti québécois et pour deux tiers au Parti libéral, jointe à un léger mouvement d'électeurs péquistes vers les libéraux (de l'ordre de 10 % de l'électorat péquiste), permettrait au Parti libéral de dépasser la barre des 50 %, et ramènerait le Parti québécois à environ 42-43 % des voix. Une simulation basée sur cette hypothèse accorde près d'une centaine d'élus au Parti libéral, ne laissant qu'environ vingt-cinq élus au Parti québécois. Ce serait, en gros, le scénario de l'élection de 1985. Tel est le danger qui guette maintenant le Parti québécois.

Que saurons-nous de plus après le jugement de la Cour suprême ?

YVES-MARIE MORISSETTE

L'auteur est un ex-doyen de la faculté de droit de l'Université McGill. Nous publions ici le deuxième volet de l'opinion qu'il nous a fait parvenir.

Je partage en tout point une opinion exprimée par mon collègue Jeremy Webber dans une étude publiée l'été dernier (The Legality of a Unilateral Declaration of Independence of Quebec under Canadian Law, 42 McGill Law Journal 281).

Je crois comme lui qu'une déclaration unilatérale d'indépendance est une réelle possibilité et que la légalité à elle seule ne pourrait empêcher qu'un gouvernement souverainiste vainqueur d'un référendum se déclare indépendant. Il ne s'agit donc pas ici, que ce soit dit emphatiquement, de contre-carier la « volonté démocratique du peuple québécois », expression que personnellement je considère abusive dans ce contexte mais dont je ne nie pas le pouvoir mobilisateur auprès d'une large portion de l'opinion publique québécoise. Il s'agit plutôt de préciser les conditions auxquelles l'accès à la souveraineté est possible dans le respect de la légalité et à quoi nous nous exposons tous si nous sacrifions la légalité. Je cite ici quelques extraits du texte de Webber :

...[the importance of legality on the federalist side does not lie] in the prospect of keeping Quebec in confederation in the face of a clear vote in favour of separation; there seems to be little stomach outside Quebec for maintaining confeder-

tion by force. Rather, it is important for more sombre but no less compelling reasons, as a means of preparing for an orderly break-up of the country should the government of Quebec obtain a clear mandate for secession. In particular, the federal government must make clear that a U.D.I. would be illegal in order to allow it (1) to ensure that secession does not occur without a popular mandate; and (2) to require that in the case of such a mandate, the issues of disentanglement are settled by negotiation, not by the unilateral fiat of a seceding Quebec.

... For their part, sovereignists too have good reason to pay attention to questions of legality. [...] Even if sovereignists were willing to accept the risks of discontinuity, they should nevertheless want to weigh whether a particular procedure would be seen to be illegal. Accomplishing an illegal secession creates special challenges of legitimacy for any new state. They would be wise to anticipate those challenges and devise ways of meeting them.

Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que cet aspect d'une sécession amorcée par une déclaration unilatérale d'indépendance n'a guère retenu l'attention des stratèges souverainistes. En particulier, les articles 10 à 14 et 18 à 23 du projet de Loi sur l'avenir du Québec donnent de l'hypothèse d'une déclaration unilatérale d'indépendance une version singulièrement irréaliste. Il ne suffit pas, en effet, de s'autoproclamer potentiel d'Asie Mineure pour accéder *ipso facto* à cette dignité.

L'hypothèse de la déclaration unilatérale d'indépendance soulève beaucoup plus qu'une pure question de théorie politique relative à l'empire que la volonté populaire peut exercer sur les institutions. Elle soulève

une infinité de questions spécifiques et concrètes. Car se poserait alors et de multiples façons, dans tous les champs de compétence actuellement occupés par le gouvernement fédéral, une question immédiate : qui est l'autorité compétente ?

À qui, par exemple, devront être versés les retenues à la source en matière d'impôt ou d'assurance-emploi, les taxes d'accise et les droits de douane, le paiement des permis d'exploitation, les redevances de toutes sortes et les divers prélèvements pour l'exercice d'innombrables activités économiques ou professionnelles ? De qui les individus, les sociétés et les regroupements de personnes devront-ils obtenir les autorisations ministérielles, douanières, policières, médicales, aéroportuaires, environnementales, militaires et autres, nécessaires à leurs activités, et à qui devront-ils désormais faire rapport sur ces activités ? Qui fera enquête sur les délits de drogue au Québec ? La Gendarmerie royale du Canada ou la Sûreté du Québec ? Qui veillera à la sécurité des aéronefs et des navires de haute mer ? De qui relèvera l'armée en cas d'inondations ou de graves panes d'électricité ? Qui accrédiitera les syndicats d'employés de banque ? Le Conseil canadien des relations du travail ou le Tribunal du travail ? Qui fixera le taux officiel d'escompte ? La réponse des souverainistes a consisté à dire « Rien ne change sauf ce que nous choisirons de changer. » C'est décidément un peu court.

Dans un climat où — et c'est la thèse mise de l'avant par l'*amicus curiae* —, l'effectivité fera loi, chaque ordre de gouvernement devra le gouvernement fédéral selon la consti-

tution canadienne et le droit international, et le gouvernement provincial selon le droit international, imposer sa volonté à l'autre. Il apparaît extrêmement improbable que, dans un tel contexte, le gouvernement fédéral se retire des champs de compétence déjà occupés par lui, surtout si le vote référendaire favorable à la souveraineté s'obtient à l'arraché, au moyen d'une question formulée unilatéralement à Sainte-Foy et ensuite adoptée, même avec force solennité, par une seule des parties directement intéressées.

Le gouvernement du Québec, par contre, n'aura d'autre choix que d'en revendiquer le contrôle, étant donné que la reconnaissance juridique de sa souveraineté dépendra éventuellement du contrôle effectif (et donc exclusif) qu'il exerce dans tous les domaines de compétence gouvernementaux. Nous sommes habitués depuis des lustres aux revendications et récriminations entre ordres de gouvernement mais, cette fois, l'hostilité réciproque dépassera tout ce que l'on a connu.

Belle perspective. Aussi bien, dans ces conditions, être prévenu d'avance, plutôt que de continuer à se bercer d'illusions nourries par un hypothétique consensus. Le jugement de la Cour suprême, qui ne résoudra sûrement pas toutes ces questions, devrait néanmoins préciser le cadre dans lequel ce différend politique pourra se régler pacifiquement. On aura ainsi respecté, du moins pour un temps, une condition essentielle de toute vraie démocratie, cette chose fragile et honorable appelée la légalité.

FIN

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



INDE

Vajpayee piétine

■ Le chef hindouiste Atal Behari Vajpayee a reconnu hier qu'il n'a pas pu réunir une majorité suffisante pour diriger l'Inde. Le président de la République doit décider s'il garde sa confiance au BJP hindouiste vainqueur des législatives mais sans majorité absolue, ou s'il fait appel à ses rivaux pour former le prochain gouvernement.

d'après AFP

CHINE

Droits de l'homme

■ La Chine a affiché hier son intention de signer un nouveau pacte de l'ONU, celui des droits civiques et politiques. Le Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, a salué cette intention, souhaitant que cela débouche dans les faits sur un respect des droits de l'homme en Chine. Amnesty International a estimé que ce serait un « geste symbolique important s'il s'accompagne d'améliorations sur le terrain ».

d'après AFP

KOSOVO

Invitation serbe

■ La Serbie a invité par écrit le leader des Albanais du Kosovo, Ibrahim Rugova, à entamer aujourd'hui des discussions avec une délégation gouvernementale à Pristina, chef-lieu de la province. Les Kosovars ont boycotté hier la délégation venue de Belgrade, car ils en avaient été informés par voie de presse, sans savoir à qui l'invitation au dialogue était adressée, mais aussi parce qu'ils exigent la présence d'un médiateur international.

d'après AFP

CONGO-ZAIRE

Enfants soldats

■ Quelque 18 000 enfants de 16 ans ou moins font partie de l'armée de Laurent Désiré Kabila, président autoproclamé de la République démocratique du Congo (RDC) qui a renversé le maréchal Mobutu en 1997, a révélé hier l'UNICEF. La prostitution de très jeunes filles, certaines n'ayant que huit ans, est aussi un grand problème alors que 80 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, a indiqué Ibrahim Jabr, représentant de l'agence de l'ONU en RDC.

d'après AFP

TUNISIE

Droits de l'homme

■ « L'état des droits de l'homme en Tunisie est une question préoccupante », dit le ministre canadien des Affaires étrangères Lloyd Axworthy dans une lettre au Comité de soutien aux droits et libertés en Tunisie lancé récemment à Montréal. « Je déplore les mesures prises à l'encontre de Mohammed Moadia, chef du principal parti d'opposition, et du Dr Moncef Marzouki, ancien président de la Ligue des droits de l'homme », écrit-il. Ottawa poursuivra ses efforts pour que Tunis respecte pleinement les droits de tous ses citoyens et citoyennes, et la liberté de presse, ajoute-t-il.

La Presse

TURQUIE

L'armée en cause

■ Le président Suleyman Demirel a pris la défense de l'armée dans une polémique lancée par un chef de l'opposition sur le rôle des militaires dans la vie politique, à la veille de l'anniversaire du coup d'État de 1971. Deniz Baykal, chef du Parti républicain du peuple (CHP, social-démocrate), a récemment déclaré qu'« un régime intérimaire constituerait une trahison vis-à-vis de la démocratie ». L'expression « régime intérimaire » est en Turquie une allusion à la désignation, hors Parlement, d'un gouvernement de technocrates, suite à un coup d'État comme celui du 12 mars 1971.

d'après AFP

Netanyahu s'excuse

Israël libère les soldats qui ont abattu les Palestiniens

d'après AFP et AP
HEBRON, Cisjordanie

Plus de 40 autres Palestiniens ont été blessés hier en Cisjordanie, dont l'un grièvement atteint d'une balle tirée par un colon juif, au troisième jour d'émeutes consécutives au meurtre de trois ouvriers de la construction par des militaires israéliens.

Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a présenté ses excuses aux familles des ouvriers tués mais sans arriver à calmer la colère des Palestiniens.

Israël relâchait en même temps les trois soldats qui avaient tiré mardi sur une camionnette transportant les ouvriers. L'Autorité palestinienne a condamné cette clémence comme un encouragement au meurtre.

Un Palestinien était poignardé dans un quartier ultra-orthodoxe de Jérusalem-Ouest pour des raisons inconnues de la police.

Par centaines, des manifestants ont jeté des pierres et cocktails Molotov sur des soldats en plusieurs endroits de la Cisjordanie. Les militaires ont riposté en tirant des balles d'acier enrobées de caoutchouc dur et des grenades lacrymogènes.

Le bilan de trois jours d'émeutes atteint 82 blessés, selon un bilan de sources hospitalières.

L'armée israélienne craint de nouveaux affrontements aujourd'hui, à la sortie des prières hebdomadaires dans les mosquées.

L'incident le plus grave hier a eu lieu à Doura, le village des trois ouvriers tués, près de Hébron. Un Palestinien de 20 ans a été atteint d'une balle dans le dos, tirée par un colon dont le véhicule était attaqué à coups de pierres par des manifestants.

Naël Hamad al-Chéhatit était



PHOTO AFP

Un policier palestinien regarde — sans trop d'animosité apparente — un de ses compatriotes sur le point de lancer une pierre aux soldats israéliens.

dans un état grave car la balle a éclaté en plusieurs fragments près de sa colonne vertébrale, a indiqué un porte-parole de l'hôpital Ahli de Hébron.

Un second Palestinien a été hospitalisé dans un état grave après avoir été atteint à la tête d'une balle caoutchoutée tirée par un soldat israélien, également à Doura.

Quarante-deux autres Palestiniens ont été blessés par des balles caoutchoutées lors de heurts à Hébron et dans les localités avoisinantes de Fawwar et Bani Naïm, ainsi qu'à Bethléem et dans la région de Ramallah.

Pendant ce temps, des colons juifs, escortés par d'importantes forces israéliennes, ont défilé sous des déguisements à Hébron à l'occasion du carnaval juif de Pourim.

L'Autorité palestinienne a condamné la libération par Israël des trois auteurs des tirs meurtriers de mardi, tout en réaffirmant son engagement dans le processus de paix.

« Nous espérons que le meurtre des ouvriers ne va pas affecter le processus de paix. Nous sommes entièrement engagés dans le processus, malgré tout ce à quoi nous sommes confrontés », a déclaré le président Yasser Arafat.

Mais l'Autorité palestinienne a jugé insuffisants les efforts de médiation entrepris des États-Unis pour débloquent le processus de paix, et a appelé l'Europe à accroître son rôle.

« Les efforts américains n'ont porté aucun fruit. Ils ont promis au

président Arafat de prendre une initiative et ils ont renoncé, et maintenant ils disent qu'ils vont se borner à présenter des idées que nous attendons toujours », a dit Nabil Abou Roudaina, porte-parole de Yasser Arafat.

Un de ses proches collaborateurs, Ahmed Abdelrahmane, a accusé Israël « d'encourager les colons et ceux qui comme eux commettent des crimes contre les Palestiniens sans crainte d'être punis ».

L'armée israélienne a estimé qu'il n'était plus justifié de garder les soldats aux arrêts. « Nous les avons arrêtés uniquement pour les besoins de l'enquête », a déclaré le chef du commandement central, le général Uzi Dayan. « Il n'y avait plus de raison de les maintenir en détention. »

Blair croit à un accord d'ici Pâques

DENIS HIAULT
de l'AFP, LONDRES

Le premier ministre britannique Tony Blair a affiché sa confiance en la possibilité d'un accord sur l'Ulster d'ici Pâques, après un entretien hier avec Gerry Adams, le dirigeant de l'aile politique de l'IRA désormais prête à réintégrer les pourparlers de paix.

« Nous sommes à deux doigts d'un accord sur le cadre ou les grandes lignes d'un règlement. Je demeure un optimiste entêté », a confié Blair.

Le ministre britannique à l'Irlande du Nord Mo Mowlam lui a fait écho, en qualifiant « d'ambitieuse » mais « crédible » la possibilité de conclure les discussions sur

l'avenir institutionnel de la province d'ici Pâques (soit le 12 avril).

Elle a suggéré un geste « de nature à conforter la confiance ». Il consisterait pour les extrémistes des deux camps à remettre un premier lot d'armes, sans attendre un désarmement global.

« Mon opinion est que nous devons rejoindre les discussions le plus vite possible », a déclaré le leader du Sinn Féin, sur le perron du 10 Downing Street, où il était reçu pour la troisième fois en trois mois.

Le parti républicain catholique a été exclu pour 15 jours des négociations en raison d'une violation (qu'il conteste) du cessez-le-feu de l'Armée républicaine irlandaise. Il avait fait de l'entrevue avec Blair un préalable à son retour, tout en restant étroitement associé en coulisses aux tractations.

Le temps presse. Les gouvernements de Londres et Dublin, coparrains du processus, disposent de

moins de quatre semaines pour amener les parties à un compromis, qui serait ensuite soumis d'ici la fin mai à un double référendum au nord et au sud de l'île irlandaise, divisée depuis 1921.

Gerry Adams n'a pas caché les nombreux obstacles à surmonter pour tourner la page sur 28 ans de conflit ayant fait 3200 morts.

Le compromis entre unionistes protestants, attachés au maintien de l'Ulster dans le giron britannique, et les catholiques, partisans de la réunification, porterait sur une formule d'autonomie assortie de nombreux garde-fous. Elle maintiendrait le lien avec la Grande-Bretagne, avec un droit de regard à Dublin.

Le projet prévoit la création d'un « conseil ministériel Nord/Sud » réunissant des responsables exécutifs d'Irlande du Nord et du gouvernement irlandais, d'un parlement nord-irlandais et d'un conseil des îles qui comprendrait l'Angle-

terre, toutes les régions autonomes du Royaume-Uni, et l'Irlande.

Il doit également intégrer une législation assurant « une égalité de traitement » à la minorité catholique d'Ulster, une refonte de la police d'Ulster essentiellement protestante, et régler le sort des prisonniers « politiques », comme l'a rappelé Gerry Adams.

Londres et Dublin jugent la date butoir de mai d'autant plus impérative qu'ils sont engagés dans une double course de vitesse contre les extrémistes des deux bords déterminés à faire capoter le processus, et contre le calendrier. En juin débute en effet la saison des parades estivales, essentiellement protestantes, qui sont autant d'occasions d'attiser la violence.

De nouvelles concessions sont attendues, après l'annonce mercredi par Londres d'un plan de lutte contre la discrimination à l'emploi dont sont victimes les catholiques d'Ulster.

REPÈRES / France

L'affaire Dumas

ALAIN NAVARRO
de l'AFP, PARIS

Enquêtes accusatrices et défenses indignées se multiplient en France sur Roland Dumas, un des plus hauts responsables français jamais contraints de rendre des comptes à la justice.

Ancien chef de la diplomatie, intime du défunt président François Mitterrand, et président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas se retrouve, à 75 ans, éclaboussé dans une affaire qui plonge au cœur des pouvoirs.

Pots-de-vin, menaces, achats de biens les plus luxueux dans les conditions les plus nébuleuses, sexe et opéra sont les ingrédients d'une histoire aux liaisons dangereuses entre argent et politique.

Hospitalisé pour une opération sans gravité, Dumas, qui n'exclut pas d'abandonner un poste qui en fait le cinquième personnage de l'État, clame son innocence, et évoque une « opération politique ».

Il ne pourra se rendre à la convocation qui avait été reportée au 18 mars par deux juges anti-corruption, Eva Joly et Laurence Vichnievsky, en charge de l'explosive affaire Elf.

L'échéance, que la presse estime cruciale avec une possible mise en examen, ne semble que retardée, alors que les défenseurs de Dumas recherchent une parade juridique en plaçant la « raison d'État ».

Au nom de la liberté d'informer, de grands quotidiens, comme *Le Monde* ou *Libération*, livrent de nouveaux détails qui rendent quasi inéluctable la démission de Dumas de son poste clef de gardien suprême des lois.

Mais en face, brandissant la présomption d'innocence, d'autres médias et des hommes politiques de gauche et de droite prennent la défense d'un cacique socialiste au carnet d'adresses étoffé dans tous les milieux.

Le magazine satirique *Le Canard Enchaîné*, dont Dumas fut l'avocat, titre pour sa part que « les juges s'obstinent sur la piste Dumas ».

C'est un des volets de l'enquête sur l'Elf qui a valu à Dumas d'être soupçonné d'avoir bénéficié de mystérieuses largesses du groupe pétrolier en France et à l'étranger avant sa privatisation en 1994.

L'ex-patron d'Elf, Loïk le Floch-Prigent, un socialiste, a déjà été onze fois inculpé dans ce dossier à tiroirs, en compagnie d'ex-dirigeants du groupe réputés eux à droite, comme André Tarallo.

L'état s'est resserré autour de Dumas après qu'eut été inculpée et écrouée en novembre une de ses très proches amies et collaboratrices, Christine Deviers-Joncour.

Cette jeune femme, dont la photo s'étale dans la presse aux côtés de Dumas, avait été engagée par Elf comme « agent de liaison » auprès de celui-ci alors qu'il était ministre des Affaires étrangères.

Elle est soupçonnée d'avoir touché une commission de près de 10 millions de dollars US dans la vente de six frégates à Taïwan en 1991. Dumas affirme n'avoir jamais été favorable à cette transaction pour ne pas froisser Pékin.

Ce réputé avocat d'affaires de-

vrait avant tout s'expliquer sur d'importants mouvements de fonds sur son compte bancaire, équivalent à 1,5 million \$, dont en partie en billets de banque usagés.

Il aurait aussi été présent, selon la presse, lors de l'achat pour 3 millions \$ d'un somptueux appartement de la rive gauche par Mme Deviers-Joncour, à travers un montage qui passe par la Suisse.

Il y a encore l'histoire, devenue emblématique, des « souliers » à 11 000 FF (1 800 \$) faits sur mesure par le célèbre bottier Berluti pour Dumas, et réglés par son amie avec sa carte de crédit d'Elf.

De même, l'hebdomadaire *Paris Match* raconte que celle-ci s'était offert un magnifique piano quart de queue Bechstein pour 220 000 FF (36 000 \$) payé par la compagnie pétrolière.

Selon *L'Express*, Mme Deviers-Joncour fut aussi trésorière d'une association pour l'art lyrique, Opéra, dont le président d'honneur fut Roland Dumas, et la vice-présidente, une ancienne tenancière de bordel, Lucienne Goldfarb, dite « Katia la Rouquine ».

Monde

Un candidat pour 200 électeurs

Le vieux système des clans se porte bien en Corse

Voici la deuxième tranche de notre série de trois articles sur les élections régionales françaises



Louis-Bernard Robitaille

collaboration spéciale
AJACCIO

On pouvait penser que l'assassinat du préfet Érignac, à cinq semaines de l'élection du 15 mars à l'Assemblée de Corse, provoquerait un tremblement de terre politique. Que rien ne serait plus pareil, ni pour les vieux élus clientélistes, ni pour les divers chefs de clans ou les leaders « nationalistes ».

On se trompait : rien n'a changé.

Un mois plus tard, la population et la classe politique ont repris leurs vieilles habitudes. Tous les notables de la ville ont repris du service pour ces élections qui doivent désigner les 51 conseillers de la prochaine Assemblée pour six ans. Des nouveaux venus sont apparus pour compliquer encore les choses. Et aux terrasses de cafés, les clients discutent avec passion les derniers coups bas, les tractations en cours, les chances des uns et des autres.

« Les Corses sont tellement fous de politique, ils en discutent à longueur de journée, autant que de football », dit cette Montréalaise installée dans l'île depuis plus de vingt ans, et qui se tient à l'écart de ces joutes.

La scrutin à la proportionnelle favorise déjà l'éparpillement des forces politiques. Mais, pour corser les choses, on a imaginé un scrutin à deux tours : au soir du 15 mars, on élimine les listes qui n'ont pas atteint 5 % des voix, et toutes les alliances et fusions de listes sont envisageables en vue du scrutin du 22, qui déterminera la composition de l'Assemblée.

Résultat : tout ce que l'île compte de clans et de factions politiques diverses se présente le 15 mars. La droite, qui était largement majoritaire à l'Assemblée élue en

1992 a éclaté entre... quatre listes : celle du président de l'Assemblée, Jean Baggioni, celle du patron libéral de la Corse du sud, José Rossi, celle du patron de Haute-Corse, plus un autre dissident. Au soir du 15 mars, la liste arrivée en tête désignera le chef de la nouvelle coalition, et on négociera les places.

À ces quatre listes, ajoutons celle du conseiller sortant Toussaint Luciani, personnage original et fort en gueule, jadis condamné pour avoir participé à l'attentat du Petit-Clamart en 1962 contre de Gaulle. Suspense infernal : Luciani passera-t-il la barre des 5 %, et à qui se ralliera-t-il au second tour ? Luciani est un homme qui lance tranquillement aux journalistes : « La mort d'Erignac constitue pour l'État la condamnation de ses attermoissements et de son double langage pratiqués depuis 40 ans en Corse... » Comme s'il s'agissait d'une péripétie.

Partisans de la paix

Dans la mouvance nationaliste, éclatée en factions mortelles depuis 1990, on compte en définitive... six listes concurrentes. Entre autres un ancien militant condamné à la prison, Gilbert Casanova, aujourd'hui président de la Chambre de commerce d'Ajaccio. Ou le docteur Edmond Simeoni, figure historique du nationalisme, aujourd'hui très modéré dans ses propos.

Parmi ces six groupes, on trouve Corsica nazionale, représentée par le jeune avocat Jean-Guy Talamoni, « proche » des clandestins du FLNC, et qui refuse encore aujourd'hui de condamner la violence (tout en se défendant avec véhémence d'avoir quoi que ce soit à voir avec l'assassinat du préfet). Ou plutôt, à la télévision locale, Talamoni se déclare « plus que tout autre partisan de la paix », mais ajoutant que cette paix ne peut être instaurée tant qu'il n'y aura pas eu « reconnaissance du peuple corse ».

Ajoutons encore au tableau la liste des Verts, qui se présentaient en 1992 sur la liste de Corsica nazionale. Plus une liste des « 51 femmes », novices en politique et plutôt à gauche. Plus une liste également strictement féminine, mais plutôt à droite, et qui est apparue pour faire contrepoids à la première. Et pour terminer, la liste parfaitement unitaire et disciplinée de la gauche, menée par le maire radical de gauche de Bastia, Émile « Milou » Zuccarelli, ministre du gouvernement Jospin, assisté en second par le maire communiste de Sartène, Dominique Buchini.

Si on additionne tout le monde, on arrive à 765 candidats pour une île qui compte 158 000 électeurs, ce qui nous donne une moyenne d'environ un candidat pour 200 électeurs.

Pour ce qui est de la rupture avec le vieux système ou simplement du renouveau, il faudra attendre encore quelque peu.

Les clans

Traditionnellement, les deux « clans » les plus importants de l'île étaient, au nord (Bastia) celui de François Giacobbi, inamovible président du conseil général de Haute-Corse et « radical de gauche ». Depuis son décès, son fils Paul a repris le flambeau... et la mairie familiale du village de Venaco. Paul Giacobbi est aujourd'hui sixième sur la liste « de gauche » de Zuccarelli. Lequel Zuccarelli, sous des dehors modernes et fringants, a lui aussi repris la succession de son père, député-maire de Bastia pendant des décennies.

À droite, le Renard argenté, Jean-Paul de Rocca-Serra, 87 ans, a pris sa retraite de la politique, après un demi-siècle de bons services, à la mairie de Porto-Vecchio, puis comme député, président de l'Assemblée de Corse et super-chef de clan. Les spécialistes estiment que la famille de Rocca-Serra « règne » sur la Corse-du-Sud depuis 150 ans. En tout cas le fils de Jean-Paul perpétue la tradition, et figure en second sur la liste de Jean Baggioni.

De quelque côté que l'on regarde, le vieux système à l'air bien en place, et le traumatisme de l'affaire Érignac n'y a rien changé. Face aux médias, le maire communiste de Sartène (3500 h.), Dominique Buchini, allure de séducteur quinquagénaire, donne facilement le change, en se posant comme un ennemi des clans et de l'argent sale.

À Sartène, on dit autre chose : « Buchini est le plus clientéliste de tous, il a littéralement quadrillé la ville avec un réseau familial, dit la tête de liste des Verts, Françoise Bégué-Tramoni. Il distribue volontiers les petits emplois et les permis de construire, et s'entendait parfaitement avec le vieux Rocca-Serra. Il est inamovible, et il a d'ailleurs dans sa poche 220 procurations de vote... »

Comme en effet on peut voter par procuration en France, cela a traditionnellement donné lieu à de gigantesques fraudes en Corse, où parfois les votants étaient plus



Un peu comme cette rue de Bastia, la Corse est restée, comme d'autres régions de la Méditerranée, en dehors de la modernité, de l'économie marchande et de la démocratie.

nombreux que les habitants eux-mêmes.

La dernière révision de la liste électorale a ramené le nombre d'électeurs de 190 000 à 158 000. Apparemment, il y a encore du chemin à faire ; « À Sartène, s'exclame Mme Bégué-Tramoni, j'ai constaté au premier coup d'oeil la présence de trois habitants morts depuis plus de dix ans et de ma cousine qui vit au Canada depuis 35 ans ! »

Selon Nicolas Giudici, il est parfaitement illusoire de prétendre « instaurer l'état de droit en Corse » tant qu'on n'y aura pas instauré « autre chose que des emplois de fonctionnaires ou une économie d'assistanat » (au coût de quelque 1,8 milliard de dollars par an pour la France, avec énormément de coulage).

Selon lui, pour une île deux fois et demi plus étendue que Majorque — au tourisme très prospère — le sous-développement et le sous-

peuplement sont scandaleux : « Dès les années 60, dit-il, on aurait dû aménager une autoroute nord-sud, de Bastia à Bonifacio, et des tunnels est-ouest, entre un aéroport central à Aleria et Ajaccio ». Au lieu de quoi, on a aujourd'hui de petites routes de montagne où on fait 40 km de moyenne... et quatre aéroports minuscules et déserts, qui découragent les voyageurs !

Mais l'intérêt des élus locaux corses n'a jamais été le développement de l'île dans son ensemble, seulement celui de leur localité. Quant au mouvement nationaliste, il était... contre l'argent. La Corse est restée, comme d'autres régions de la Méditerranée, en dehors de la modernité, de l'économie marchande et de la démocratie. « La Corse, dit Giudici, est en France le dernier pays de l'Est ».

DEMAIN DANS LE CAHIER PLUS :
La droite en difficulté

Rasmussen réélu

d'après AFP
COPENHAGUE

Les sociaux-démocrates demeurent au pouvoir au Danemark après une victoire très serrée sur la droite aux élections législatives.

Le premier ministre Poul Nyrup Rasmussen est le grand vainqueur du scrutin de mercredi, poursuivant le règne social-démocrate qu'il a ouvert il y a cinq ans en succédant aux conservateurs.

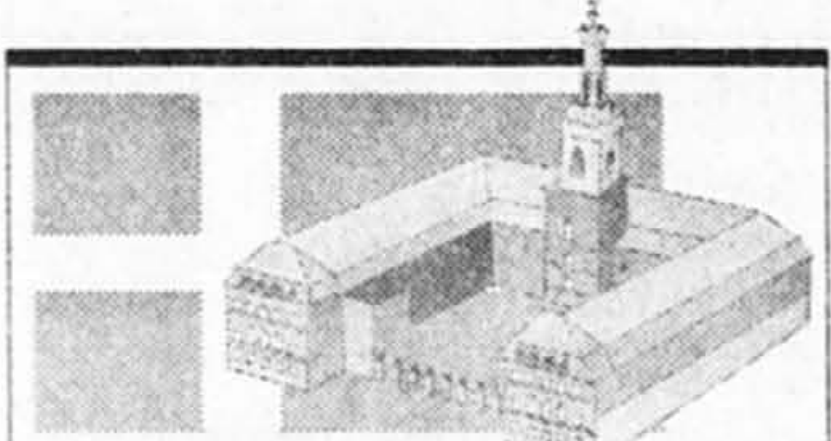
M. Rasmussen devait engager hier les premières négociations avec son allié radical, membre de la coalition bipartite sortante sur un nouveau programme.

Le parti social-démocrate est arrivé en tête avec 36 % des voix (63 sièges), ayant su tirer profit d'un bilan économique très flatteur en s'appuyant sur les électeurs qui ont opté pour la continuité.

En dépit d'une très courte majorité parlementaire de 90 députés au bloc bourgeois emmené par les libéraux et les conservateurs, M. Rasmussen pourra rallier les huit voix des centristes-démocrates, comptabilisés à droite, en menant une politique orientée vers le centre, ou manœuvrer, au cas par cas, avec d'autres partis.

Les libéraux de l'ancien ministre des Affaires étrangères Uffe Elleman-Jensen (1982-93) ont conservé leurs 42 mandats (24 % des voix) et une position de deuxième formation politique du pays.

En revanche, les conservateurs ont poursuivi leur chute au profit des centristes et des chrétiens populaires. Les deux partis de l'extrême-droite danoise anti-européenne ont également gagné du terrain et constituent maintenant la troisième



Élections au Danemark

La coalition gouvernementale danoise, menée par les sociaux-démocrates du Premier ministre Nyrup Poul Rasmussen, a remporté 90 des 179 sièges contre le centre-droit.

Résultats définitifs	Sièges gagnés	Députés sortants
Coalition de gauche		
PSD (social-démocrate):	65	62
Parti radical:	7	8
Parti social populaire:	13	13
Alliance rouge-verte:	5	6
Renouveau démocratique (hors coalition):	0	0
Opposition de droite		
Parti conservateur:	17	27
Parti libéral:	43	42
Démocrates du centre:	8	5
Parti chrétien populaire:	4	0
Parti populaire danois*:	13	4
Parti du progrès:	4	11

*Ce parti d'extrême-droite est né en 1996 d'une scission au sein du Parti du progrès.

Note: participation de 87 %

AP(PC)

force politique du pays.

M. Rasmussen aura maintenant pour principale tâche de « convaincre » les Danois de voter oui au référendum du 28 mai sur le Traité d'Amsterdam.

Une proposition divise la classe politique au Pays basque

d'après AP
MADRID

Pour sortir de l'engrenage de la violence au Pays basque espagnol, le président sortant de l'Assemblée régionale basque, Jose Antonio Ardanza, a proposé que s'ouvrent des négociations entre tous les partis régionaux.

Les grandes lignes de la proposition Ardanza, publiées dans la presse espagnole hier, ont été plutôt mal accueillies par la classe politique. M. Ardanza se serait entretenu avec bon nombre d'hommes politiques, dont le chef du gouvernement Jose Maria Aznar.

Ce projet prévoit la participation aux discussions de Herri Batasuna, aile politique de l'ETA, en échange d'une trêve inconditionnelle et illimitée de la violence de la part du groupe séparatiste armé.

En contrepartie, le gouverne-

ment s'engagerait à accepter le statut découlant de ces négociations, même si le résultat est l'indépendance, selon les fuites parvenues à la presse espagnole.

Mercredi, M. Ardanza a souhaité organiser le 17 mars une rencontre de tous les partis du Pays basque espagnol.

Le porte-parole du gouvernement, Francisco Alvarez Cascos, s'est refusé à tout commentaire. Mais le président du Parti populaire au pouvoir, Carlos Iturgaiz, a exprimé son « désaccord avec la forme et le contenu » du projet.

Quant au chef de l'opposition socialiste au Pays basque, Jose Maria Benegas, il a jugé inadmissible cette « proposition d'autodétermination imposée au reste du pays ». Seule la troisième force espagnole, la Gauche unie, a apporté son soutien au projet.

Quant au porte-parole d'Herri

Batasuna, Kai Saez de Egilaz, il a jugé qu'ils s'agissaient là de « la seule proposition sérieuse de dialogue qu'il y ait jamais eue, à part les nôtres ». Mais il souhaite néanmoins « l'étudier sérieusement et en profondeur ».

HB indique que sa direction collégiale examinera le plan au cours de sa prochaine réunion, mais regrette toutefois que le document de M. Ardanza n'ait pas été soumis aux partis politiques du Pays basque français et à ceux de la région voisine de Navarre.

M. Ardanza justifie son initiative en affirmant que l'ETA n'abandonnera pas la lutte armée à la suite d'une défaite strictement policière et, pas plus que HB, ne s'incorporera à l'activité politique démocratique par l'effet d'une « conversion forcée ou spontanée aux bienfaits du système ».

Diplomates russes expulsés de Norvège

d'après AP
OSLO

La Norvège a déclaré hier cinq diplomates russes « persona non grata » dans le pays.

Ils sont soupçonnés d'avoir tenté de recruter des Norvégiens pour le compte des services secrets russes.

Le ministre des Affaires étrangères norvégiens Knut Vollebaek et le ministre de la Justice Aud-Inger, qui ont tenu une conférence de presse hier, n'ont donné aucun détail sur ces allégations mais seulement précisé que cet effort de recrutement s'était déroulé pendant plusieurs années, rapporte l'agence de presse norvégienne NTB.

Parmi les cinq diplomates incriminés figurent l'attaché commercial russe Valery Kotchkarev et le conseiller de l'ambassade de Russie Yevgueni Serebryakov, qui se sont vus enjoindre de quitter la Norvège dans les plus brefs délais.

Moscou a réagi en déclarant « trouver toute cette affaire incompréhensible ».

La Francofête 1998

Pour la deuxième année consécutive, la Francofête, qui se tient du 14 au 21 mars, sonne le grand rassemblement de la langue française et de la francophonie. Un événement signé Fierté. Entrevues, reportages, témoignages venus de nombreux horizons, voilà ce que propose le cahier pour célébrer la langue française dans toutes les manifestations de la vie quotidienne : vie scolaire, entreprises, science, haute technologie, spectacles. Rien de ce qui se dit ou s'écrit ne lui est étranger. C'est Marc Favreau, porte-parole de la Francofête, qui vous le dit, par Sol interposé.

Un cahier spécial
à ne pas manquer
demain dans

La Presse

Politique

Les jeunes font les frais des compressions municipales

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

C'est « par souci d'équité » que Québec a décidé de réduire de 6 % les salaires des élus municipaux dans les villes qui auront recours au nouveau processus d'arbitrage prévu par la loi 414, qui devait être adoptée à la va-pour hier.

À l'Assemblée nationale hier, le premier ministre Bouchard a souligné: « Tout le monde dans les gouvernements municipaux où on intervient doit faire le même effort, comme on l'a fait nous-mêmes ici ». Critique de l'opposition dans le secteur municipal, la députée libérale Margaret Delisle estime que Québec a durement frappé les élus des villes, souvent mal rémunérés, en leur imposant une réduction de salaire, tandis que les syndiqués ne sont touchés que dans leurs avantages sociaux.

La loi 414 prévoit que les élus devront s'appliquer des réductions de salaire égales aux compressions qu'ils exigent de l'ensemble de la masse salariale des syndiqués, jusqu'à un maximum de 6 %. Dans les villes de Montréal et Québec, tous les élus subiront une réduction de salaire de 6 %, semblable à celle que s'étaient imposée les députés il y a un an.

Mais c'est surtout le sort des jeunes dans les ententes de principe conclues entre les villes et 65 %

des employés municipaux depuis quelques semaines qui a soulevé la controverse en Chambre. L'adéquiste Mario Dumont et le libéral Claude Béchard ont relevé que, dans bien des cas, les économies des municipalités s'étaient faites en rognant sur les conditions d'embauche des nouveaux employés. À Laval, Brossard, Jonquière, Anjou et Rosemère, les futurs employés — par définition des jeunes — seront embauchés à des salaires inférieurs à ce qu'on avait accordé à leurs aînés à leur arrivée, a démontré M. Dumont.

« Est-ce qu'on va tolérer que ce soient les jeunes qui paient la facture pour protéger les autres ? » a lancé M. Dumont.

Pour Lucien Bouchard, à Québec, les jeunes sont les premiers à profiter des règlements; 10 000 jeunes ont pu être embauchés à l'éducation dans la foulée des départs de l'an passé et ces jeunes ne seront pas oubliés dans le prochain budget, a-t-il insisté. Le discours du ministre Landry, à la tou-



PHOTO PC

Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales.

te fin mars ou au début avril, ciblera clairement cette clientèle.

Expliquant pourquoi Québec avait maintes fois reporté la loi d'exception, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a souligné qu'on avait voulu donner

toutes les chances possibles aux discussions entre les villes et leurs employés. « Une entente vaut toujours mieux qu'un règlement imposé », commente-t-il. Pour lui, la requête des syndicats qui voulaient deux semaines de négociations supplémentaires avant la loi d'exception est futile. Le processus maximal de 31 jours prévu par la loi laisse la possibilité aux parties de négocier avant qu'un arbitre ne tranche.

La loi 414 prévoit, comme on s'y attendait, que les municipalités qui le souhaitent enclenchent un processus d'arbitrage dans les sept prochains jours par une résolution de leur conseil. Les villes auront sept jours pour déposer par la suite leur « meilleure offre finale » qui sera suivie de celle du syndicat au plus tard sept jours après. Le « médiateur-arbitre » aura sept jours pour amener les parties à s'entendre, à défaut de quoi, au terme de ce délai, il aura dix jours pour choisir d'un bloc l'une ou l'autre des offres finales patronale ou syndicale.

Selon Mme Delisle, le gouvernement a fait fléchir le processus en faveur de ses alliés syndicaux en n'assurant pas que les offres se fassent en même temps. « On a donné un bonbon aux syndicats », lance-t-elle.

« Une opération de visibilité »

Mme Marois critique la Prestation nationale pour enfants

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Pauline Marois, la ministre de la Famille et de l'Enfance, a fortement critiqué hier le gouvernement fédéral pour son entêtement à intervenir dans le champ des affaires sociales du Québec, notamment avec la nouvelle Prestation nationale pour enfants (PNE).

Elle a de plus profité de son passage à Ottawa pour annoncer qu'elle achevait la révision du dossier des congés parentaux et qu'elle serait de retour dans la capitale fédérale dans quelques semaines pour présenter une nouvelle offre au gouvernement central. L'été dernier, Mme Marois et le ministre des Ressources humaines, Pierre Pettigrew, ne s'entendaient pas sur le montant du transfert au Québec des budgets destinés aux congés parentaux. Ottawa offrait 291 millions alors que Québec réclamait 384 millions.

À la sortie d'une rencontre, hier, avec ses homologues fédéral et provinciaux destinée à discuter entre autres choses de la Prestation nationale pour enfants (PNE), Mme Marois s'est déclarée « très profondément déçue » de la stratégie « de visibilité » du gouvernement Chrétien qui, selon elle, coupe d'une main dans les transferts aux provinces et implante de l'autre, par dessus l'autorité provinciale, des programmes qui s'adressent directement aux citoyens.

Mme Marois faisait allusion à cette nouvelle PNE qui procurera, à compter de juillet 1998, 850 millions de dollars aux familles à faibles revenus. Deux autres tranches de 425 millions seront ajoutées, l'une en 1999 et l'autre en l'an 2000.

La PNE sera versée aux familles dont les revenus sont inférieurs à 20 921 dollars par le biais de l'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Les provinces pourront ainsi réduire leurs prestations pour les familles à faible revenu tout en assurant à ces dernières au moins un même niveau de soutien au revenu.

Le ministre fédéral des Ressources humaines, Pierre Pettigrew, soulignait hier que les provinces pourront ainsi réinvestir dans d'autres programmes les économies ainsi réalisées afin de répondre aux besoins des familles pauvres. Pour le Québec, ces économies seront de 150 millions.

Les provinces hier ont pu comparer entre elles les façons dont elles allaient réinvestir dans le secteur social les sommes économisées grâce à la PNE. Québec, qui n'a pas pris part à l'élaboration du programme, a décidé d'assumer seul le contrôle du soutien du revenu pour les enfants.

Mme Marois a expliqué que le Québec versait déjà aux familles à faibles revenus les prestations prévues dans la PNE. Elle reproche au gouvernement fédéral de vouloir occuper ce créneau afin que les bénéficiaires se rendent compte que le chèque qu'ils recevront sera orné d'une feuille d'érable.

Le ministre Pettigrew affirme pour sa part que la PNE donnera plus de manœuvre au Québec puisqu'il pourra investir ailleurs l'argent qu'il donnait aux familles à faibles revenus.

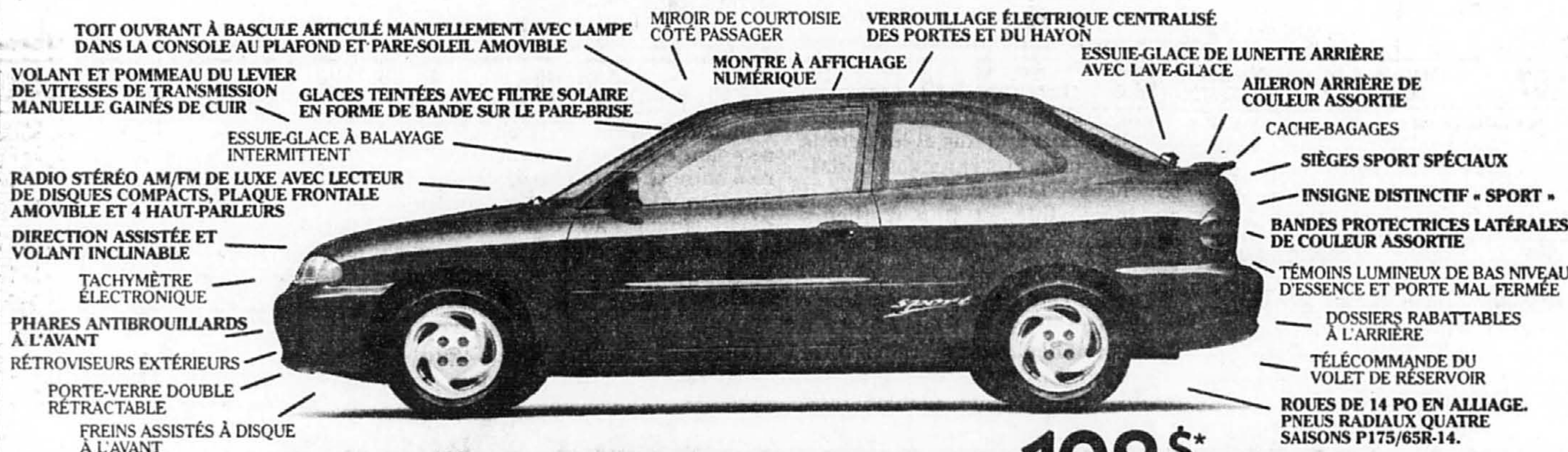
La « plus grande marge de manœuvre » dont parle M. Pettigrew, a déclaré la ministre Marois, devient possible parce que le gouvernement fédéral a réduit de 2,4 milliards les transferts au Québec ces deux dernières années. « Si on m'enlève d'une main 2,4 milliards et qu'on me remet 150 millions de l'autre, à dit la ministre, je considère que les Québécois sont perdants. »

Mme Marois a cependant reconnu qu'il y avait du côté de M. Pettigrew « une saine intention quant à l'aide aux familles ». « Mais à partir du moment que nous donnions déjà cette aide-là, à poursuivre la ministre, là ça devient une opération de visibilité. On nous demande de nous tasser pour verser le chèque directement aux familles. »

M. Pettigrew a défendu son projet en déclarant que le crédit fiscal canadien existait déjà depuis des décennies au Canada et que tout ce qu'il faisait, c'était de le hausser. Il a déclaré que la PNE « n'était pas de l'empilement » et qu'il s'agissait là d'une belle démonstration « du fédéralisme pur ». Ce programme, estime-t-il, permet au Québec de concevoir ses propres programmes à partir de la marge de manœuvre de 150 millions.

ÉDITIONS SPÉCIALES 1998

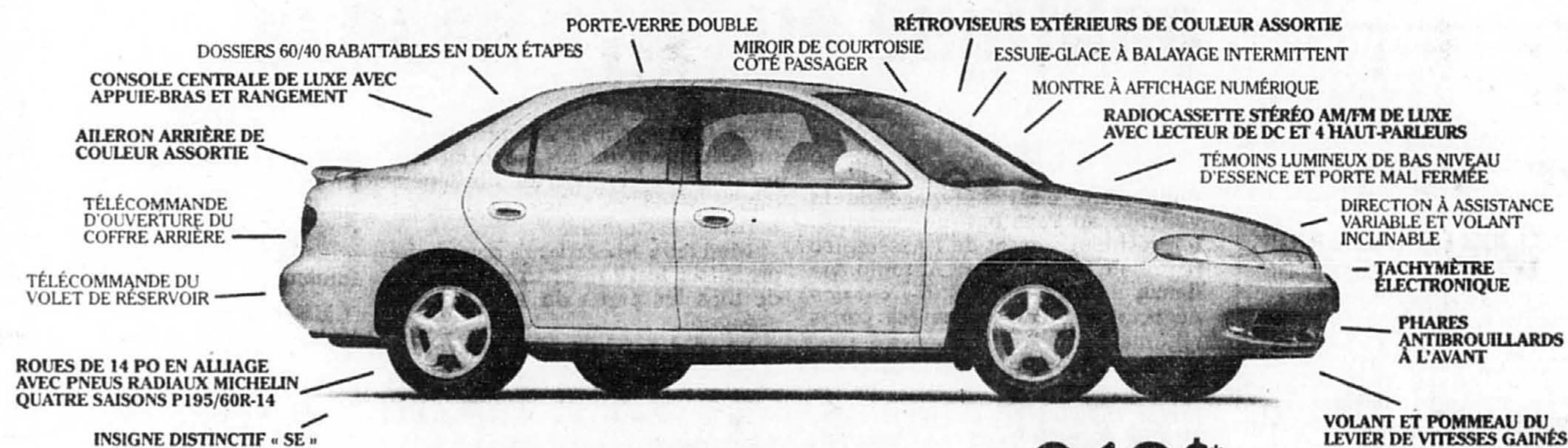
CES ÉDITIONS SPÉCIALES ONT DU CARACTÈRE. BEAUCOUP DE PETITS CARACTÈRES!



Accent Sport 1998 COMPTANT 500\$ LOUEZ À PARTIR DE 198\$ PAR MOIS/48 MOIS

0\$ de dépôt de sécurité. Transport et préparation inclus.*

PRIX DU « MEILLEUR ACHAT » 1996, 1997 ET 1998. LE MAGAZINE CARGILDE



Elantra SE 1998 COMPTANT 850\$ LOUEZ À PARTIR DE 218\$ PAR MOIS/48 MOIS

0\$ de dépôt de sécurité. Transport et préparation inclus.*

L'Elantra SE familiale vous offre plus d'espace que toute autre familiale de sa catégorie, et toutes les caractéristiques de la berline SE (sauf l'aileron): banquette arrière 60/40 pliable en deux étapes, un solide porte-bagages au toit, essuie-glace et lave-glace de lunette arrière, éclairage dans l'espace de chargement et couvre-bagages. Tout cela avec un comptant de seulement 850\$. Louez à partir de 238 \$ par mois/48 mois, 0 \$ de dépôt de sécurité. Transport et préparation inclus.*

PROGRAMME DE REMISE AUX DIPLOMÉS ÉCONOMISEZ 750\$

HYUNDAI
UNE ÈRE NOUVELLE

Garantie du groupe motopropulseur de 5 ans/100 000 km
Programme d'assistance routière 24 heures de 3 ans/60 000 km

OUEST
Automobiles Ulsan Ltée
1625, boul. Hymus
Dorval 683-5702
Hyundai Vaudreuil
125 Aime Vincent
Vaudreuil 455-3677
Metro Hyundai
5008, rue Decarie
Montréal 485-0001

SUD
Seray Auto Inc.
730, boul. Périquin
Chambly 875-1959
Longueuil Hyundai
1680, boul. Marie-Victorin
Longueuil 670-2080
Les Automobiles Cloginor Inc.
359, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu
348-6817
Hyundai La Prairie
1055, boul. Taschereau
La Prairie 659-2500

Hyundai Casavant
2300, boul. Casavant, Ouest
St-Hyacinthe 774-6344
Hyundai Granby
1196, rue Principale
Granby 378-4666
Hyundai de Châteauguay
77, boul. St-Jean-Baptiste
Châteauguay 699-8555
Hyundai Varennes
1855, route 132
Varennes 652-4979

NORD
Desmeules Hyundai
1237, boul. des Laurentides
Vimont 668-6393
Hyundai Auto St-Jérôme
1180, boul. des Laurentides
St-Antoine 432-4252
Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé Labelle
Chomedey 682-6000

Hyundai Blainville
1053, boul. Curé Labelle
Blainville 434-5484
Houle et Frères Hyundai
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne 471-4647
Hamel Hyundai
885, boul. Arthur-Sauvé
St-Eustache 974-0440
Performe Hyundai
1453, boul. Paquette
Mont-Laurier 623-4844

EST
Hyundai de Lanaudière
1165, rue de Lanaudière
Joliette 759-7669
Colteux Hyundai
5235, av. Papineau
Montréal 521-3201
Hyundai Repentigny
845, rue Notre Dame
Repentigny 582-3182

Hyundai Sorel-Tracy
1864, rue Marie-Victorin
Sorel 743-1244
Hyundai Gabriel
7020, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal 329-7777

DEERE

OTIONNELLE
MOBILES

LIGNES D'ANNONCES

JOURS CONSÉCUTIFS

898\$

... autos, camions, 4 x 4, fourgonnettes, motoneiges, tout terrain et covoiturage.

... nelle par jour) Vu les conditions particulières de cet te ne peut être apporté au texte original en cours de re tre part se prévaloir du privilège d'annulation en tout nière parution, mais une telle annulation n'altère en abira obligatoirement sur 7 jours de publication. Ces vant parution par carte de crédit ou à nos bureaux:

... ont priés de vérifier la teneur de leurs annonces lors Advenant qu'une annonce soit reproduite ur doit en aviser aussitôt La Presse qui convient d'édit ion du journal une version corrigée de celle-ci: ant la teneur d'une annonce doit être signalée le jour pour fins de correction lors de la prochaine édition du d'annulation d'une annonce, l'avis à cette fin doit our qui précède sa parution.

Cover 23-8

**À LOUER
MONTREAL**
metro Jo-
525-6378
face parc

e. 3 1/4 - 4 1/2
255-2917
1/2 chauffe.
274-0322
Rosemont,
70-9169
3455, 4 1/2
681-7691
r. juil., 4 1/2,
3 1/2 demi-
com-
0 Sylvie.
métr. 4 1/2,
93-0368
près
chauffés,
5295.
face mètre
2 pièces
poêle frigo,
de, buan-
737-9166
3 1/2 chauff.

5 1/2 525 \$,
25-7244
grand, li-
23-2327
St-Michel
325-5502
chauffes,
272-7695
AL St-Luc,
ut inclus.
844-4814.
3 Ch. Côte
3 1/2, pis-
77-5873.
rands 3 1/2,
5-6745.
e, 325 \$,
271-3773
de l'eau,
321-7518
mè, haut

—

81

81

VOIR SOLUTION À LA FIN DES PETITES ANNONCES



300

Offres d'emplois

(Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes).

400

Services personnels

500

véhicules automobiles

Transport et

334 SERVICES DOMESTIQUES

RECHERCHONS femme de ménage, dynamique, pour le repassage et nettoyage général de la maison, 2 jours/semaine. Salaire et autres détails à discuter.
Quartier N.D.G. 369-9909

340 EMPLOIS DIVERS

AGENCE de voyage à Laval recherche agent(e) extérieur. Bonne commission 680-1370

CONTRACTEUR en électricité demande un estimateur (travail d'expérience bilingue). Appeler 748-0505.

RECHERCHONS brokers et chauffeurs/els avec deux ans d'expérience avec tracteur (Classe 1) local et longue distance entre Québec et Ontario.

RECHERCHONS manutentionnaires et chauffeurs/els de chariots élévateurs, plein temps.

James Ross
(514) 683-3151

RESPONSABLE maintenance, entretien et jardinage d'une propriété résidentielle dans une situation dans les Cantons de l'Est. Résidence séparée fournie. Couple de préférence. Envoyer CV à La Presse, ref: 02768, C.P. 6041, Succ. Centre-Ville Montréal, Qué. H3C 3E3

AGENCES DE RENCONTRES

L'EDEN, une agence à la hauteur de vos attentes, services multiples, pour couples et célibataires. Sérieux/occasional. Party chaque sem. Katién 529-9238

406 LIGNES DE RENCONTRES

AH OUI GEISHA, 55/15 ans, (514) 990-0527, 990-3028

2 JOLIE femme française, 1-514-976-7673, 155-9991

419 BILLETTS DE SPORT, SPECTACLE

ACHAT, vente, Grand prix, hockey, football, etc.

BILLETTS Canadiens et concerts disponibles, 10-17h: 271-4354

420 ACTIVITES SOCIALES

A L'ENVOIE, nouveau DJ. Auberge du Parc, 5500 Sherbrooke est, super rencontre dansant, sam, 14 mars, 19 h, 25 \$ J. Louis 353-1095

** GRANDE FÊTE ** Souper 5e ANNIVERSAIRE 13 mars, 19 h. Bienvenue au Corail, Nouvelle Salle Marcellie 952-2275

440 ESCORTES, RENCONTRES, ETC.

A ACCOMPAGNEMENT MI Escortes féminine de classe. Plusieurs nationalités. 8-9-4-6-9-9

A INTER BEAUTE ESCORTE Jolie filles de classe disponibles à votre hôtel, résidence. Beauté gar. 385-4974

A L'AGENCE HENDRICKS

Escorte 100 \$ 525-3573

AAA. Les Déeses de l'Amour

Ent. Mtl. rive-sud reçoit 24h. 646-1199, 249-4899

ACTIVE et minutieuse, corps de rêve

reçoit 24h. 943-9278

ADORAABLE collègue, 19 ans

reçoit centre-ville, 231-7754

ADORAABLE petite, grasse

reçoit, 9-19h, 891-9558

AGENCE Bleu Nuit, escortes

féminines, beauté, discretion assurées. 18+ 24h. 894-0923

AGENCE DISCRETION

Se déplace, reçoit, So. briété, beauté garantis à 100%. Jolies étudiantes, spécial couples erotiques. 724h. ENGAGEONS, 376-8216

AHI Adorable Déesse, 20 h

hôtels se déplace, 949-7171 ou 238-7171, 24h. 777. Engagements 18-25 ans

AI FORTE Poitrine, mature

se déplace, MONTREAL et environs, 682-5202

340 EMPLOIS DIVERS

SALON de massage cher, nouveau personnel. Appelez entre 9-11h (a.m.), 271-3860

343 EMPLOIS DIVERS

CONCIERGE (ménage de bureaux) Faible coût, discret. 1-514-370-2259

DAME 51 ans, distinguée

honnête et responsable, cherche emploi comme dame de compagnie et/ou secrétaire. 596-0296

PRE-RETRAITE, honnête

fiabilité et responsable, discrétion, avec auto, cherche tous genres d'emploi. 627-1803, Page 859-7044

PROPRIETAIRE 1 homme

fiabilité et responsable, gestion d'immeubles. 995-3110

STAGE EN DROIT

recherche pour 2-3 ans région Mtl. BAC en relation industrielle avec expérience pertinente. 819-829-5982

350 COURS

ANGLAIS Anglophone diplômé. Préparations TOEFL. 200 \$ - 250 \$ / 6 h 369-2521

ANGLAIS INTENSIF (1990)

Diplômée McGill, 849-5484

"COURS" D'AGENT DE VOYAGE

* Cours d'agent de bord * Collège Sigma. 482-1044

400 Services personnels

AGENCES DE RENCONTRES

L'EDEN, une agence à la hauteur de vos attentes, services multiples, pour couples et célibataires. Sérieux/occasional. Party chaque sem. Katién 529-9238

406 LIGNES DE RENCONTRES

AH OUI GEISHA, 55/15 ans, (514) 990-0527, 990-3028

2 JOLIE femme française

1-514-976-7673, 155-9991

419 BILLETTS DE SPORT, SPECTACLE

ACHAT, vente, Grand prix, hockey, football, etc.

420 ACTIVITES SOCIALES

A L'ENVOIE, nouveau DJ. Auberge du Parc, 5500 Sherbrooke est, super rencontre dansant, sam, 14 mars, 19 h, 25 \$ J. Louis 353-1095

** GRANDE FÊTE **

Souper 5e ANNIVERSAIRE 13 mars, 19 h. Bienvenue au Corail, Nouvelle Salle Marcellie 952-2275

440 ESCORTES, RENCONTRES, ETC.

A ACCOMPAGNEMENT MI Escortes féminine de classe. Plusieurs nationalités. 8-9-4-6-9-9

A INTER BEAUTE ESCORTE

Jolie filles de classe disponibles à votre hôtel, résidence. Beauté gar. 385-4974

A L'AGENCE HENDRICKS

Escorte 100 \$ 525-3573

AAA. Les Déeses de l'Amour

Ent. Mtl. rive-sud reçoit 24h. 646-1199, 249-4899

ACTIVE et minutieuse, corps de rêve

reçoit 24h. 943-9278

ADORAABLE collègue, 19 ans

reçoit centre-ville, 231-7754

ADORAABLE petite, grasse

reçoit, 9-19h, 891-9558

AGENCE Bleu Nuit, escortes

féminines, beauté, discretion assurées. 18+ 24h. 894-0923

AGENCE DISCRETION

Se déplace, reçoit, So. briété, beauté garantis à 100%. Jolies étudiantes, spécial couples erotiques. 724h. ENGAGEONS, 376-8216

AHI Adorable Déesse, 20 h

hôtels se déplace, 949-7171 ou 238-7171, 24h. 777. Engagements 18-25 ans

AI FORTE Poitrine, mature

se déplace, MONTREAL et environs, 682-5202

440 ESCORTES, RENCONTRES, ETC.

SABY, classe et discrétion, je suis disponible. 689-2940

SAUVA 5018, Rencontre

Hommes seulement 2424. Foyer, Tourbillon, Vidéo, 5018 St-Laurent 277-3555

SUCCULENTE bombe blonde

de gros buste reçoit 687-4763

SUPER beau garçon, sportif

muscle, Daniel, 932-6155

TAYLOR, belle grande transsexuelle

11-23h. 898-4001

TRANSEXUELLE reçoit

Travail Repentigny. 581-1844

TRAVESTI SE DÉPLACE

751-7195

445 STUDIOS DE MASSAGE

AI massage confort-détente à l'offrir, Nancy 276-1443

APPELLE sans tarder, et viens relaxer

485-1036

BEAU MEC, muscle, très sexy

plaisir garanti. 890-1629

BELLE femme offre vrai massage

en privé. 934-0577

BELLE femme reçoit 55 \$

12-21h 963-0161

EXPERTE en massage suédois

9h-20h. 722-7334

GINA, nouvelle, super sensuelle

privé, sexy. 527-3670

JADE, de plaisir, massage spécial

Discret. 384-4721

JENNY, 19 ans, jolie, sexy

corps-à-corps, sem 529-4332

JOLIES / SENSUELLES

reçoivent, luxe. 254-8582

JOLIES, SENSUELLES

Sur Mont-Royal. 982-6083

KARINE et NADIA donnent

massage sensuel. 935-6629

KRYSTEL, massage très spécial

luxe. 332-9221

LINDA, super masseuse

luxe, 273-7472

MASSAGE et plaisir sensuel

par 2 jolies filles. 277-7122

NOS collègues sont de retour

Cher 384-1374

P. CHANEL, 45h, discrétion

10 h à 22 h. 374-9692

SALON COIFFURE

Spectacles erotiques, option. Midi à 1h. 989-9595

SONIA, jeune, jolie, attirante

reçoit intimement 254-3214

TEMPLE de la séduction

"nouveau". 383-0450

TRES jolie chaîne offre

massage. 523-7512

500 Transport et véhicules automobiles

511 CAMIONS, JEEPS, FOURCONNETTES

GRAND Cherokee, Orvis 1995, bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

GRAND Cherokee, Orvis 1995

bien équipé, 75 000 km. 24 000 \$. 514-743-0823

511 CAMIONS, JEEPS, FOURCONNETTES

CARAVAN (Voyager) 96, V6, aut., ac, 62 000 km, 7 pass., 15 300 \$. 597-6546-988-8843

CARAVAN 95, 7 pass.

76 000 km, ac, condition A, 14 500 \$. Nico aut 274-2413

CARAVAN Sport 95, air

100 000 km, bal, gar, 120 000 km, transmission, 12 500 \$. 422-5917

CARAVAN SportGrand 96

11 900 \$. AC, groupe élect. ENCORE Honda 866-1956

CARAVAN SE 95, 3.3 i, ac

siège d'enfant, 49 000 km, A-1, 15 600 \$. 656-5419

CARAVAN 92, 5 pass., 133

000 km, air, A1, blanc, 6300 \$. 383-3735-921-2310

CARAVAN 97, légèrement

usagée, bas km, 709 000 km, bal, gar, 120 000 km, transmission, 12 500 \$. 422-5917

CARAVAN 97, V6, 47 000

km, air, 7 pass, reg. vit., etc., 17 350 \$. 433-0383

CHEVROLET Sport 91, blanc

155 000 km, A-1, 9000 \$. 964-5756

2 CHEVROLET APV 95 V6

11 900 \$. AC, groupe élect. ENCORE Honda 866-1956

CHEVROLET Jimmy 92 SLE

mécanique A-1, 180 000 km, 12 500 \$. 1-514-792-2312

CHEVROLET Lumina APV

95, 7 pass, tout équipé, 39 000 km, air, 13 500 \$. 882-7040, 384-421-8743

CHEVY Lumina 1992, 5

pass, V6, gar, 6 mois, 5995 \$. AUTO VANTAGE, 256-2222

Politique

Le Bloc tente de coincer Charest sur les champs de compétence du Québec

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Selon le Parti progressiste-conservateur, le Bloc québécois a voulu donner un premier croc-en-jambe hier à Jean Charest en déposant une motion à la Chambre des communes dont une partie dénonce l'intervention du gouvernement fédéral au Québec dans le domaine de l'éducation.

En l'absence du chef du PPC, qui réfléchit à son avenir politique, le député bloquiste de Lac-Saint-Jean, Stéphane Bergeron, a en effet demandé « que la Chambre dénonce toute intervention du gouvernement fédéral en éducation telle que la mise en place du Programme de bourses du millénaire et l'instauration de tests nationaux en éducation ».

Le Parti conservateur a déjà annoncé qu'il voterait mardi prochain contre cette motion. Non parce qu'il favorise l'intervention du gouvernement fédéral dans les champs de compétence des provinces mais, selon le député conservateur André Bachand, parce que l'allusion dans la motion à « l'instauration de tests nationaux » est dirigée uniquement contre les conservateurs.

« Nous sommes le seul parti, a dit M. Bachand, qui préconise dans sa plate-forme des tests nationaux. » (Ces tests, selon le programme du PPC, n'auraient pas un caractère coercitif. Ils seraient envoyés aux provinces seulement avec leur consentement.)

Le parrain de la motion, Stéphane Tremblay, a confirmé à La Presse que l'opération visait Jean Charest. « Si Jean Charest va à Québec, a-t-il dit, quelle sera sa position par rapport aux demandes traditionnelles du Québec ? »

M. Bachand reproche aux bloquistes et aux péquistes d'agir comme si M. Charest était déjà à Québec. « C'est vraiment pour faire une première jambette à Jean Charest, dit-il, avant même qu'il ait annoncé s'il y allait ou pas. On constate que pour les bloquistes et les péquistes, la campagne électorale de Jean Charest contre M. Bouchard est déjà commencée. »

Le député de Richmond-Arthabaska se dit parfaitement conscient du piège tendu par le Bloc. Voter pour la motion, c'est voter contre la plate-forme conservatrice, explique-t-il. Voter contre la motion — ce que feront les conservateurs — c'est donner des munitions au Bloc québécois qui affirmera que Jean Charest ne respecte pas les champs de compétence traditionnels du Québec.

« Vous n'êtes pas sans savoir, affirme par ailleurs le bloquiste Stéphane Tremblay, qu'il y a un consensus — même Daniel Johnson le dit — voulant que les bourses du millénaire doivent être remboursées aux provinces sous forme de crédits d'impôts. »

M. Bachand insiste pour dire que s'il avait été possible d'amender la motion et de biffer le passage sur les tests nationaux en ajoutant l'expression « selon la tradition », les conservateurs auraient voté en faveur de celle-ci. « Comme le disait le chef, ajoute André Bachand, nous sommes d'accord pour que le fédéral débloque des bourses d'études pour les provinces. Cependant, il y a une tradition au Québec depuis 1963 ou 1964 voulant que les fonds de ce genre soient gérés par la province. Nous sommes d'accord avec cela et nous aurions travaillé dans ce sens-là. »

M. Bachand constate que « le grand frère à Québec, le PQ, prend le dessus sur le Bloc, encore une fois, pour essayer d'embêter Jean Charest. Ça ne peut pas être plus clair que ça ».

La guerre des drapeaux se poursuit aux Communes

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

La guerre des drapeaux s'est poursuivie hier aux Communes alors que les cinq partis politiques n'ont pu régler à l'amiable le différend qui oppose surtout les réformistes aux bloquistes sur les règles qui doivent régir en Chambre l'utilisation du drapeau canadien.

Le chef réformiste, Preston Manning, affirme qu'il n'y a rien de mal à ce que les députés installent un petit drapeau canadien sur leur pupitre aux Communes. M. Manning en fait une affaire de « liberté d'expression » alors que le leader parlementaire du Bloc québécois, Michel Gauthier, demande que le règlement, qui s'appuie sur une longue tradition, soit scrupuleusement respecté.

Ce règlement permet à l'heure actuelle que deux drapeaux canadiens soient installés de part et d'autre du fauteuil du président de la Chambre. Il est également permis qu'un petit drapeau soit mis sur le pupitre du premier ministre lorsque la Chambre ne siège pas.

« Tous les partis sont d'accord, affirme M. Gauthier, pour dire qu'on ne devrait pas changer les règlements. Nous avons fait des efforts pour convaincre les réformistes. Mais dans les faits, ils font cavaliers seuls. »

M. Gauthier a déclaré qu'il avait hâte qu'on cesse de parler de cette affaire pour que l'on puisse s'occuper de choses sérieuses. Il a qualifié de « complètement stupide » la cabale des réformistes pour changer les règles de la Chambre des communes « pour se permettre de mettre des drapeaux de plastique sur leurs bureaux et de s'en servir de différentes façons, comme on l'a vu, pour interrompre les travaux, pour les lancer dans le milieu de la place en signe de protestation ».

Les réformistes avaient empêché la députée Suzanne Tremblay de prendre la parole il y a deux semaines en brandissant des drapeaux canadiens et en entonnant l'hymne national. M. Manning a affirmé hier que son parti n'avait pas l'intention de présenter des excuses à Mme Tremblay. Cette dernière avait critiqué le trop grand nombre de drapeaux unifoliés au pavillon des athlètes canadiens à Nagano.

Après une première réunion infructueuse hier des cinq partis pour régler le problème et éviter que le président de la Chambre, Gilbert Parent, n'ait à trancher lui-même le litige, les leaders parlementaires de chacune des formations se sont rencontrés à nouveau en fin d'après-midi. Ils ont convenu de « garder le silence » sur toute l'affaire jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

Les négociations se poursuivront ce week-end. À défaut d'entente, M. Parent devra rendre un jugement. M. Manning a refusé de dire hier si son parti allait respecter ce jugement ou s'il allait déposer une motion pour tenter d'avoir la tête du président de la Chambre.

Le Hir se convertit au fédéralisme

Presse Canadienne

Ministre responsable de la préparation des études qui devaient étayer le projet de souveraineté du Québec pendant la campagne référendaire de 1995, le député Richard Le Hir monte maintenant sur la tribune pour défendre le fédéralisme canadien.

Lors d'une allocution prononcée devant les Amis de Cité libre, hier soir, M. Le Hir a expliqué comment il en est venu, au fil des récents événements, « à disqualifier définitivement l'option souverainiste pour faire du fédéralisme, malgré ses lacunes actuelles, le seul instrument possible de développement pour la société québécoise ».

Siégeant maintenant comme député indépendant de la circonscription d'Iberville, depuis sa démission du Parti québécois en avril 1996, M. Le Hir a dit d'entrée de jeu vouloir profiter de l'allocution d'hier, devant un auditoire résolument fédéraliste, pour aller plus loin dans sa critique du mouvement souverainiste que dans son livre publié l'automne dernier.

Il a dénoncé « l'aventurisme de la démarche souverainiste », dont les promoteurs « refusent ou sont incapables de définir la nature et l'étendue des risques qu'ils sont disposés à faire courir à la sécurité personnelle et économique des Québécois ».

Mais surtout, M. Le Hir a dénoncé l'incapacité des souverainistes « à définir leur projet national autrement qu'en termes ethniques ».

« Il est donc impossible pour les souverainistes de s'entendre sur un « projet national » et de définir le progrès pour la société québécoise autrement qu'en termes de la réalisation de son ambition nationale pour la majorité ethnique.

« De là découlent la tension que l'on constate dans les rapports entre les souverainistes et les minorités ethniques du Québec. Celles-ci ne peuvent d'aucune façon se sentir parties prenantes dans un projet collectif dont le seul effet serait d'accroître les droits et les pouvoirs de la majorité. »

M. Le Hir, qui dit avoir une conscience exacerbée du problème du fait qu'il ne soit pas lui-même un « pure laine » (il est fils d'un immigrant français et est né en France), accuse d'ailleurs le premier ministre Lucien Bouchard de recourir à la « rhétorique de l'humiliation » pour mobiliser les Québécois autour de ses objectifs.

M. Le Hir invite donc les Québécois à ne plus englober leurs énergies dans un projet essentiellement ethnique et aux assises démocratiques chambranlantes, pour travailler plutôt à l'amélioration du fédéralisme canadien.

Mme Robillard n'écarterait pas de travailler dans un cabinet Charest

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

La ministre de l'Immigration, Lucienne Robillard, contemple sérieusement depuis quelques jours un retour sur le terrain de la politique québécoise.

La démission de Daniel Johnson à la tête du Parti libéral du Québec et les affinités de Mme Robillard pour une approche douce des relations fédérales-provinciales lui font penser qu'elle pourrait jouer un rôle constructif à Québec.

Selon des sources proches de la ministre, Mme Robillard préférerait de loin prendre la direction du Parti libéral du Québec après avoir lutté contre Pierre Paradis et Lisa Frulla. Mais elle n'écarterait pas, si M. Charest décidait de répondre à l'appel des libéraux provinciaux, de travailler dans un cabinet dirigé par l'actuel chef conservateur fédéral.

L'ancienne ministre provinciale, affirme-t-on chez certains libéraux fédéraux, ferait une excellente vice-première ministre à Québec. Elle serait, ajoute-on, la personne toute désignée pour gérer un portefeuille majeur, comme la santé ou l'éducation.



MON MAGASIN
MON STYLE
— DEPUIS 1670 —

C'EST BRANCHÉ!

Prime Calvin Klein offerte exclusivement à la Baie



À l'achat d'une eau de toilette
CK ONE® en atomiseur de 100 ml,
vous recevrez une **radio en**
prime. Et en avant la musique!

CK ONE®
Eau de toilette en atomiseur,
100 ml. 50 \$.
Offerte à la Baie.
Fragrances, rayon 242.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.



LES ORIGINALES ET LES MEILLEURES

Les Aubaines mystère de la Baie

10 % à 50 % de rabais

**AUJOURD'HUI AINSI QUE LE SAMEDI
14 MARS ET LE DIMANCHE 15 MARS**

« Je vais à la Baie pour les rabais et pour le service, que je trouve excellent. J'aime surtout les Aubaines mystère : les rabais sont épatants! »



Trisha, cliente de la Baie

C'est votre événement favori!

30 % À 50 % DE RABAIS!

Un choix d'articles à prix ordinaire!

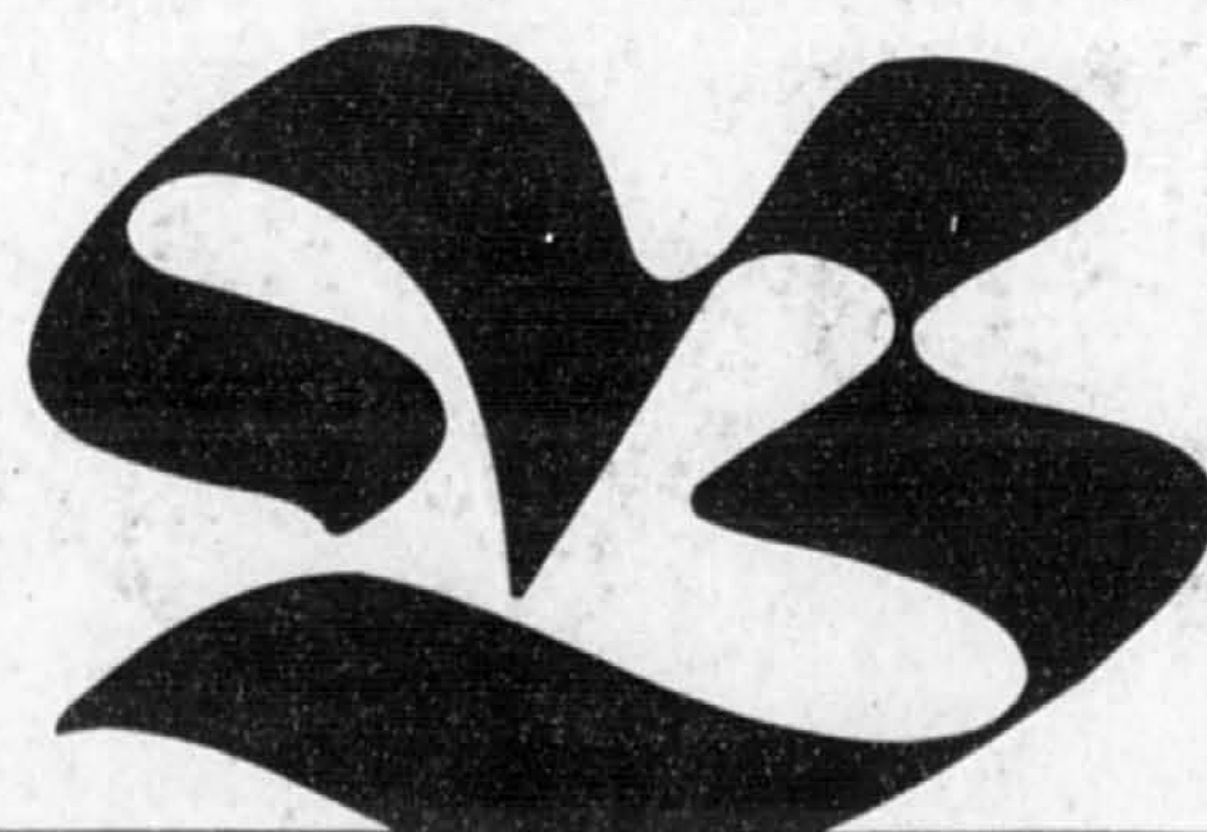
10 % À 25 % DE RABAIS!

Presque tous les articles à prix ordinaire, de solde ou de liquidation. Et...

15 % DE RABAIS sur le prix ordinaire

des gros électros Beaumark®. Ça, c'est des rabais à votre goût! Les Aubaines mystère de la Baie : nous avons créé les originales, vous en avez fait les meilleures!

Veuillez consulter votre carte Aubaines mystère, ou l'une de celles distribuées en magasin, pour connaître les exceptions, les détails et le règlement. Désolés, aucun bon d'achat différé ne sera émis pour les Aubaines mystère et les offres spéciales.



**MON MAGASIN
MON STYLE**
— DEPUIS 1670 —